

PÉNURIE DE PNEUS

VASTE OPÉRATION D'IMPORTATION

Page 4

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7998 JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

MDN

Chanegriha installe le nouveau DGSE

Page 24

LENTEUR DU E-PAIEMENT

LES RAISONS DE LA RÉTICENCE

Pourquoi le paiement électronique ne connaît-il pas l'essor souhaité ? Alors qu'il enregistre un développement majeur dans plusieurs pays, en Algérie, la part du paiement cash est encore importante. Bien que nombreux sont ceux qui ont déjà adopté ce mode de paiement, principalement la jeune génération qui s'est familiarisée avec le numérique, une partie des citoyens émet des réserves alors que d'autres ne se voient pas du tout adopter un jour le e-paiement.

Pages 2 et 3



RECRUTEMENT DANS L'ÉDUCATION

Plus de 7 000 postes à pourvoir

Page 5

EN RÉPONSE À L'AGRESSION SIONISTE AU LIBAN

Le Hezbollah bombarde le QG du Mossad

Page 7

LIGUE 1

Le MCA entame la défense de son titre

Page 10

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

L'E-PAIEMENT PROGRESSE LENTEMENT

Les raisons de la réticence

Pourquoi le paiement électronique ne connaît-il pas l'essor souhaité ? Alors qu'il enregistre un développement majeur dans plusieurs pays, y compris ceux qui ont pris le train en retard, en Algérie, la part du paiement cash est encore importante. Résistance ou réticence, les commerçants et les citoyens lambda exposent leurs motifs.

Acteurs principaux dans l'équation, les consommateurs ou simplement les citoyens sont toujours réticents, du moins une partie de la population. Bien que nombreux sont ceux qui ont déjà adopté ce mode de paiement, principalement la jeune génération qui s'est « familiarisée » avec le numérique, une partie des citoyens émet des réserves alors que d'autres ne se voient pas du tout adopter un jour le e-paiement. C'est le cas d'un septuagénaire qui dit ne pas pouvoir faire sa transition sauf s'il est obligé de le faire. Le motif est qu'il n'a pas cette culture et qu'il se voit mieux gérer ses dépenses quand il paie cash.

« Durant toute ma vie, j'ai fonctionné ainsi, je ne m'imagine pas faire autrement », a-t-il estimé, s'interrogeant sur ce qu'il pourrait gagner en basculant sur ce mode de paiement. Les jeunes sont les plus flexibles, a-t-il expliqué. La majorité des personnes interrogées ne trouve pas d'inconvénients si l'on décide de généraliser le paiement électronique, surtout que certains payent déjà leurs achats, notamment dans le cadre du e-commerce, par carte. Entre ces deux parties, il y a une frange de la société qui se dit prête à l'adopter, surtout que ces transactions financières sont commodes, mais elle n'est pas pour autant encouragée à le faire estime-t-on. C'est la ponction appliquée pour chaque achat et le paiement par carte qui les démotivent. « J'ai l'habitude de payer mes différentes courses par carte, mais la taxe appliquée me dissuade et engendre des dépenses supplémentaires. C'est la raison pour laquelle je préfère payer cash », a témoigné une mère de famille, qui dit que ces surcoûts pèsent sur le porte-monnaie des familles.


Le cash fait de la résistance.

SENSIBILISER MAIS SURTOUT INCITER LES CITOYENS

L'option de payer par carte n'est pas automatiquement proposée par les commerçants. Même au niveau des grandes surfaces, contrairement à ce qui se fait ailleurs, où ce mode de paiement est proposé naturellement. Pour convaincre les plus réticents à l'adoption du paiement électronique, il est nécessaire d'axer la stratégie des pouvoirs publics sur deux aspects, à savoir la sensibilisation mais aussi l'instauration des mesures incitatives à même de motiver aussi bien les commerçants que les citoyens à intégrer le processus de généralisation de l'usage des terminaux de paiement électronique. C'est ce qui est préconisé par le président de l'Association nationale pour la protection des consommateurs El Aman, Hacène Menouar, qui a aussi signalé le problème « d'absence de culture de consommation, y compris pour ce qui est des moyens de paiement ». « Il y a aussi une crainte exprimée à l'égard de ce qui est numérique par certains consommateurs, qui ont peur des cyberattaques mais aussi de l'utilisation de leur données personnelles », a-t-il ajouté. Selon lui, la chose ne se fera pas sans la mise en place de mesures incitatives, comme c'est le cas ailleurs, citant des pays africains qui ont réussi à généraliser le paiement électronique en adoptant une démarche d'obligation, à l'instar du Rwanda, où 70 % de ses paiements sont électroniques. « La sensibilisation ne suffit pas à elle seule. Il faut l'accompagner par des actions », a indiqué M. Menouar, selon lequel tout paiement électronique doit avoir un avantage. Il propose, par exemple, de réduire 5 DA sur l'achat d'un produit payé par carte, durant les deux premières années. Il faut adopter une réglementation qui oblige le e-paiement, selon le président d'El Aman, signalant aussi la nécessité de veiller sur le fonctionnement de ces appareils.

CERTAINS COMMERÇANTS N'ADHÈRENT PAS

La généralisation du e-paiement est également l'affaire des commerçants, qui sont appelés à proposer ce mode de paiement à leurs clients en leur offrant le moyen technique pour cela, à savoir les terminaux de paiement électronique (TPE). Ces derniers doivent être présents au niveau de tous les commerces, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Si certains adhèrent, d'autres font de la résistance, notamment les petits commerçants, en dépit des multiples campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics, principalement le ministère du Commerce, expliquant l'importance de cette transition. Selon eux, ils ne sont pas pour autant motivés à le faire en l'absence d'incitation. Tous les efforts sont toutefois déployés par la tutelle pour atteindre l'objectif de généraliser les TPE d'ici à la fin de l'année.

Des campagnes de sensibilisation ciblant les commerçants et consommateurs sont toujours en cours, où est soulignée la nécessité de recourir à ce mode de paiement et promouvoir la confiance entre les deux parties.

Un groupe de travail, composé de toutes les parties concernées par le projet, notamment les représentants des ministères des Finances, de la Poste et des Télécommunications, du Commerce, de la Banque d'Algérie ainsi que les représentants des acteurs de la monétique, a été installé par le ministère du Commerce afin de mettre en place, avant mars 2025, un cadre juridique régissant le paiement électronique.

Lilia Aït Akli

LE 31 DÉCEMBRE DATE BUTOIR POUR GÉNÉRALISER LES TPE

Le respect du délai, un grand défi

BIEN qu'une progression considérable soit enregistrée avec des transactions qui ont doublé durant le premier semestre de 2024, la généralisation du paiement électronique est encore confrontée à de multiples reports. Cette fois, c'est le 31 décembre 2024 qui est fixé par les autorités, lesquelles ont multiplié les campagnes de sensibilisation mais aussi adopté des mesures à même de généraliser ce mode de paiement. Qu'en est-il sur le terrain ? Et que faut-il faire pour inciter les commerçants mais aussi les citoyens à opter pour ce mode de paiement ?

Grand défi pour les pouvoirs publics qui ont ouvert ce chantier depuis 2018 dans le cadre de la loi de finances, laquelle a introduit l'obligation pour les commerçants de se doter de terminaux de paiement électronique (TPE) et, par ricochet, généraliser le paiement électronique.

Après avoir mené plusieurs opérations de sensibilisation, qui sont toujours en cours, afin d'inciter les commerçants à se doter de cet équipement, les pouvoirs publics sont passés à une autre étape, celle d'imposer une sanction dans le cas où les commerçant ne se conforme pas à cette mesure d'ici à la fin de l'année en cours, en application de l'article 111 de la loi de finances 2024. Les commerçants sont donc tenus de s'équiper de TPE sous peine de s'exposer à des sanctions financières, comme il est bien défini dans ce texte de loi. Celui-ci stipule que « tout manquement au respect de mettre à la disposition du consommateur des terminaux de paiement électronique constitue une infraction punie d'une amende de 50 000 DA ».

Il semblerait que les autorités n'envisagent pas d'accorder un nouveau délai pour les commerçants concernant cette obligation. Après plusieurs reports, souvent expliqués par une offre locale limitée de TPE - les pouvoirs publics veulent éviter l'option de l'importation -, les autorités semblent être déterminées à faire réellement de la date du 31 décembre le « dernier » délai pour la généralisation des TPE au niveau des espaces commerciaux. Preuve en est l'importance accordée à cette mesure, qui constitue l'une des priorités de la réforme financière et bancaire que les pouvoirs publics ont entreprise, l'objectif étant de renforcer l'inclusion financière mais aussi réduire la part de la circulation fiduciaire hors banques.

Plusieurs signaux forts ont été émis par les autorités, qui expriment une volonté de généraliser et d'accélérer le processus de la généralisation du paiement électronique. On peut citer l'initiative de généraliser les moyens du e-paiement au niveau des administrations du secteur des finances et des autres secteurs, lancée au mois de juin dernier. L'implication des administrations publiques, appelées à accélérer le déploiement des outils de paiement électronique, donnera sans doute un coup d'accélérateur à la généralisation du paiement électronique, selon les observateurs, et ce en sus des commerçants et des différents acteurs économiques. Le relais est en effet pris par le ministère du Commerce, lequel a mené de grandes campagnes de sensibilisation qui, semble-t-il, ont donné de bons résultats, d'autant qu'ils sont de plus en plus nombreux à adhérer à cette initiative. Certains commerçants font néanmoins de la résistance, ainsi qu'une grande partie de la population qui n'arrive pas ou ne fait pas l'effort de « prendre le train en marche ».

A un haut niveau, la question de la généralisation du e-paiement a fait l'objet de plusieurs rencontres et réunions ministérielles qui ont vu la participation de tous les acteurs concernés par l'opération. La dernière réunion est celle de la semaine passée, présidée par le ministre des Finance, avec la participation de son homologue de la Poste et des Télécommunications ainsi que celle du gouverneur de la Banque d'Algérie, lors de laquelle ont été examinées plusieurs propositions de mesures incitatives dans l'objectif de promouvoir davantage le paiement électronique en Algérie. Un suivi de la feuille de route institutionnelle pour le développement du paiement électronique a également été fait. L'importance particulière de cette question a été soulignée par le premier argentier du pays, lequel a insisté sur le renforcement de la coopération entre les parties prenantes afin d'atteindre les objectifs fixés. Il a surtout affirmé que le développement des paiements électroniques constitue une étape clé dans la modernisation du système financier et le développement de l'économie nationale.

Lilia A. A.

YOUNÈS GRAR, EXPERT EN TIC, AU *JEUNE INDÉPENDANT :*

«Il faut des mesures incitatives pour encourager le e-paiement»

L'adoption du paiement électronique traîne toujours. La généralisation des terminaux de paiement électronique (TPE) en Algérie est confrontée à plusieurs obstacles. C'est la raison pour laquelle l'extension de ce mode de paiement impose l'adoption d'une approche globale qui combine des mesures fiscales incitatives, une amélioration de l'infrastructure technologique, une lutte contre l'économie informelle et une profonde transformation des habitudes de consommation. C'est ce que préconise Younès Grar, consultant et expert en technologies de l'information et de la connaissance, qui revient, dans cet entretien au Jeune Indépendant, sur les différentes mesures incitatives qu'il faut actionner afin de donner l'élan souhaité au e-paiement.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
RIM BOUKHARI


Younès Grar.

LE JEUNE INDÉPENDANT : ***L'Algérie veut accélérer le déploiement des moyens de e-paiement. Une généralisation des TPE au niveau des commerces est prévue pour la fin de l'année, sauf nouveau report, pour donner un coup d'accélérateur à ce mode de paiement. Cette volonté est cependant confrontée à une résistance des commerçants mais aussi des citoyens. Qu'est-ce qui explique cette situation selon vous ?***

Younès Grar : La généralisation des TPE au niveau des commerces a été annoncée depuis plusieurs années. Mais cette mesure n'a pu être appliquée sur le terrain. Même les mises en garde à l'égard des commerçants, qui encouraient pourtant le risque de voir leurs commerces fermés, n'ont pas abouti depuis. Le délai est renouvelé chaque année. Donc, sur tout le territoire national, on est toujours, selon le chiffre de GIE monétique, à 58 000 TPE, ce qui est dérisoire par rapport au nombre de commerçants. Pourquoi ça n'a pas marché ? Premièrement, dans certains cas, il est demandé aux commerçants de payer le TPE. C'est l'équivalent de 50 000, voire 100 000 DA, ce qui représente une dépense supplémentaire pour le commerçant bien qu'il y ait certaines banques qui l'offrent gratuitement.
Par ailleurs, un prélèvement dans le compte du commerçant, en échange du TPE, est appliqué. Une somme donnée est prélevée chaque mois pour que celui-ci ne ressente pas le prix. Mais je ne pense pas que c'est là la seule cause de la réticence. Il faut savoir que les commerçants sont habitués à travailler dans l'informel. Et ce n'est un secret pour personne. Beaucoup de transactions commerciales se font dans le marché informel. Résultat : 90 milliards de dollars circulent dans l'informel. C'est quelque chose d'énorme.
C'est une réalité, tout le monde vend et achète au noir, en utilisant l'argent liquide sans passer par le circuit officiel. Les commerçants craignent de passer par le circuit officiel de peur, entre autres, d'être sanctionnés ou de faire l'objet d'un redressement fiscal. Ils préfèrent donc « rester cachés » dans le marché informel dilué. Finalement, personne ne peut estimer exactement ce qu'ils gagnent quand il faut payer la TVA, les impôts, l'IBS. C'est de l'argent net qu'ils encaissent mais il n'y a aucune trace au niveau des structures des impôts.

Comment inciter aussi bien les commerçants que les consommateurs à adopter le e-paiement ?

D'abord, il faut comprendre que cette situation s'explique par l'absence de culture de paiement électronique, d'usage des TPE ou d'autres technologies. Les gens sont habitués à utiliser l'argent liquide. Ce n'est donc pas évident de les ramener aisément vers le paiement électronique. Il faut encourager cette culture. Pour cela, des mesures incitatives s'imposent si l'on veut encourager le e-paiement, que ce soit pour les citoyens consommateurs ou les commerçants. On a constaté que même après le lancement du paiement électronique en 2016, il y a donc huit ans, il n'y a toujours pas cet engouement attendu. Les gens continuent de payer cash, de se déplacer au niveau des agences pour payer les factures d'électricité, d'eau… Je pense qu'il faut revoir cette politique de vulgarisation et d'encouragement de l'utilisation du paiement électronique, dont les TPE. Quant aux problèmes techniques, pour qu'un TPE fonctionne, il faut qu'il soit connecté. Parfois, il y a des problèmes de connexion et de réseau au niveau de certains endroits. La couverture réseau fait parfois défaut, et c'est un élément qui décourage le commerçant. Il y a aussi de la réticence chez certains, ces derniers craignant de voir leurs données personnelles utilisées suite à des rumeurs ou des soupçons qui circulent sur les réseaux sociaux.
Aussi, il faut travailler pour vulgariser cette culture et rassurer les gens en leur disant que c'est un environnement de confiance. Le paiement électronique ça marche et tout problème a une solution. Les mesures incitatives sont obligatoires pour encourager les gens qui craignent d'adopter le mode du e-paiement. Le consommateur est freiné par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont le taux est à 19 %. Autrement dit, s'il paye, à travers le circuit officiel, une marchandise qui vaut 10 000 DA, il est également obligé de payer 1 900 DA de TVA. Avec les difficultés financières que connaissent les citoyens et les familles, une telle somme est considérée comme lourde pour un père de famille. C'est pour cette raison qu'ils se dirigent directement vers l'informel. Ainsi, l'absence de facture pour le consommateur et le commerçant encourage davantage le marché informel.
D'autre part, durant une opération de paiement électronique, le commerçant et le client doivent payer les frais bancaires. Ce qui décourage aussi les citoyens. Pour leur part, les commerçants ont peur des poursuites de la part des services des impôts lorsqu'ils passent au circuit officiel. Il faut donc consentir un effort pour rassurer les commerçants vis-à-vis du paiement électronique, et ce en leur accordant des facilités relatives, entre autres, à la suppression ou à la réduction de la TVA pour toute transaction financière électronique mais aussi au niveau des impôts.

On peut donc comprendre que le paiement par carte « coûte cher » aux commerçants. Que faut-il faire pour y remédier ?

Il est nécessaire que le ministère des Finances ou le ministère du Commerce s'occupent de cette opération et la généralise, en orientant les efforts vers les activités commerciales dans lesquelles circulent un taux considérable d'argent liquide. Au lieu de demander aux boulangeries, pressing, cosmétiques… de se doter d'un TPE, alors que le chiffre d'affaires n'est pas très important pour le Trésor du public, je pense qu'il vaudrait mieux cibler ce processus et s'orienter plutôt vers les grandes surfaces et les grossistes.
Et là, je pense que le ministère du Commerce a toutes les données sur les acteurs et les entreprises qui manipulent beaucoup d'argent liquide et dont le chiffre d'affaires est important, en sus de définir les activités où cet argent circule beaucoup, à l'instar de l'agroalimentaire, l'industrie et l'électroménager.
Ainsi, avec 1 ou 2 millions de commerçants ou de sociétés concernés par les TPE, on va se retrouver avec 100 000 à 150 000 TPE, ce qui est plus gérable.
En appliquant le paiement électronique dans des commerces qui manipulent beaucoup d'argent liquide, on va absorber une partie de cet argent et l'orienter vers le circuit bancaire. Cela va aider aussi le gouvernement à régler le problème épineux du marché informel, dont les fonds sont estimés à 90 milliards de dollars.
Si l'on fixe un objectif, à savoir absorber 10 % sur une année ou deux, parallèlement, avec ces mesures incitatives, comprenant la TVA à 0 %, des remises des taux de taxes sur le paiement électronique et les frais de banque, on pourra garder un équivalent de 10 milliards de dollars sur le circuit officiel, ce qui est très important.

On a toujours évoqué un problème de disponibilité des TPE, lesquels devraient être à l'avenir produits localement. Quels sont les problèmes d'approvisionnement et de fabrication de ces équipements en Algérie ?

En ce qui concerne les TPE, il faut admettre qu'il n'y a pas d'investissements dans la fabrication de ces appareils pour pouvoir couvrir les besoins de tous les commerçants qui veulent se doter de cet équipement. Il convient de noter qu'il y a une entreprise qui a essayé d'investir dans ce sens entre 2019 et 2020, avec un volume de fabrication et de montage de TPE qui avoisine 30 000 à 50 000 unités par mois. Cette activité a cependant connu beaucoup de difficultés. Selon les statistiques, depuis quatre ans, et malgré les avertissements et les mises en garde du ministère du Commerce, les gens n'ont pas répondu et on est toujours à 5 000 TPE par an.

Le paiement mobile peut-il constituer une alternative à même de donner de l'élan au paiement électronique ?

Un autre aspect qui va permettre de régler le problème du paiement électronique est le recours aux applications mobiles sans devoir passer par le TPE. Cela réduit à la fois les dépenses du consommateur et facilite la tâche pour le commerçant, lequel ne va pas s'encombrer avec les machines de TPE. Grâce à la technologie, on peut également opter pour le mobile paiement, qui est très répandu dans le monde entier. Ce type de paiement est moins contraignant et moins coûteux.

SALON AGRI TECH EXPO À ANNABA

La Mauritanie à l'honneur

LA 2E ÉDITION d'Agri Tech Expo se déroulera à Annaba du 8 au 10 octobre prochain, réunissant professionnels, investisseurs et diplomates autour des opportunités d'investissement dans le secteur agricole. Avec la participation de 25 chambres d'agriculture et de nombreuses startups, cet événement mettra en avant les dernières innovations, des rencontres B2B et des conférences sur les cultures stratégiques. La Mauritanie sera l'invité d'honneur de cette édition. L'événement réunira de nombreux professionnels, experts, investisseurs du secteur agricole, ainsi que des ambassadeurs et membres du corps diplomatique de plusieurs pays africains accrédités en Algérie. Selon Salim Rabia, organisateur du salon, « celui-ci présentera les dernières innovations et technologies dans le domaine de l'agriculture, ainsi que les opportunités d'investissement offertes par l'Algérie aux partenaires étrangers et aux investisseurs locaux tout au long des jours du salon», a-t-il affirmé. En marge de l'exposition, des séances de travail et des rencontres B2B seront organisées entre les exposants et des acteurs économiques ainsi que des investisseurs, afin de créer des partenariats dans le secteur agricole. Des conférences seront également tenues pour discuter des cultures stratégiques et de l'agriculture saharienne. Cette nouvelle édition sera, également, marquée par une forte participation des startups. Cela permettra aux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'une expertise, de créer de nouvelles opportunités et marchés, et d'élargir leur réseau de partenaires. De plus, 25 chambres d'agriculture régionales seront présentes, afin d'établir un pont de coopération et de partenariat avec le corps diplomatique, représenté par des ambassadeurs et des investisseurs des pays suivants : Cameroun, Niger et Sénégal, ajoute le communiqué. Cet événement a pour objectif de renforcer la coopération et les investissements communs, tout en permettant aux investisseurs étrangers d'explorer les nombreuses opportunités offertes par l'Algérie. Le pays connaît, en effet, un développement agricole sans précédent ces dernières années, contribuant ainsi à atteindre l'objectif de sécurité alimentaire établi par les pouvoirs publics. Ce rendez-vous représente aussi une occasion d'améliorer les investissements agricoles grâce à l'accès à des technologies et des solutions innovantes. Il permettra d'établir de nouveaux partenariats stratégiques, tant pour les Algériens que pour les investisseurs étrangers, tout en découvrant de nouvelles opportunités d'exportation et en élargissant les marchés au-delà des frontières nationales. Cela s'inscrit dans le cadre de l'adhésion de l'Algérie à la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), qui offre une opportunité de renforcer les échanges commerciaux entre les pays africains. Cette manifestation vise à encourager la coopération Sud-Sud, selon le principe du gagnant-gagnant, et à développer le partenariat algérien avec les pays du Sahel dans le domaine agricole ainsi que dans les activités liées à ce secteur stratégique. À travers ce salon, «nous souhaitons également aux produits algériens, notamment les engrais, d'accéder à d'autres marchés africains», a précisé la même source.

R. B

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU MARCHÉ

Vaste opération d'importation de pneus

Pour faire face à la rareté des pneus et à la hausse des prix, le gouvernement a initié une vaste opération d'importation, visant à stabiliser le marché national. Avec un premier lot de 100 000 unités déjà distribuées et 300 000 autres prévues d'ici la fin de l'année, les autorités entendent répondre efficacement aux besoins des consommateurs tout en luttant contre la spéculation. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations.



Stabiliser le marché.

Le ministère a annoncé, avant-hier, le lancement d'une opération d'approvisionnement du marché avec des quantités importantes de pneus importés, afin de répondre aux besoins du marché national et de faire baisser les prix. Selon la même source «un premier lot de 100 000 pneus importés a été distribué sur le réseau national, et ce, depuis la wilaya d'Aïn M'lila». L'opération a été supervisée par le directeur régional du commerce de la région de Batna, Mohamed Serdoune, accompagné de cadres et d'agents de contrôle de la Direction du commerce et de la promotion des exportations d'Aïn M'lila. Cela s'est déroulé lors d'une visite sur le terrain aux entrepôts de la société chargée de l'importation de cette quantité. Cette visite s'inscrit dans le cadre de « l'engagement à garantir la transparence des opérations commerciales ainsi que la lutte contre les pratiques illégales pouvant affecter négativement le marché local», a souligné le même communiqué. Pour sa part, M. Serdoune a indiqué que cette première opération fait partie d'un programme visant l'importation de 300 000 pneus avant la fin de l'année. Il a également mentionné que 17 autres opérateurs dans la région de Batna prévoient d'injecter des quantités significatives dans les semaines à venir. Dans les deux prochains mois, le marché national recevra des quantités de pneus pour répondre aux besoins du marché et réduire les prix de manière « significative», a fait savoir le responsable. Toutes les opérations de mise de ces quantités sur le marché seront effectuées sous la supervision des services du secteur du commerce à partir de la réception des marchandises par l'importateur jusqu'à leur arrivée au commerçant de détail, et ce, pour renforcer le contrôle et lutter contre la spéculation.

Rim Boukhari

SALON DE L'APPRENTISSAGE À TIZI OUZOU

Un tremplin pour les jeunes

LE SALON de l'apprentissage sous le thème « L'apprentissage, clé de l'avenir», s'est ouvert, hier, à la maison de la culture Mouloud-Mammeri à Tizi Ouzou. Organisé par la direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya (DFEP), cet événement rassemble 220 participants, dont des représentants de 39 établissements de formation et 20 apprentis.

Selon le programme établi par les organisateurs, cet événement rassemble 220 participants, notamment des représentants de 39 établissements de formation et 20 apprentis ayant concrétisé leurs projets. Ce salon se veut aussi une opportunité pour ces apprentis et innovateurs de découvrir les entreprises de la wilaya, les métiers proposés par les divers secteurs d'activités professionnelles, ainsi que les prérequis nécessaires pour accéder à ces emplois. Il permet également des échanges et des prises de contact avec des professionnels.

Dans son communiqué, la cellule de communication de la DFEP a indiqué que ce salon vise plusieurs objectifs. Il cherche à promouvoir la formation par apprentissage et créer des liens entre les jeunes (demandeurs de formation, diplômés) et les entreprises. Il s'agit également d'adapter l'offre de formation aux évolutions technologiques et aux besoins des entreprises. De plus, le salon encouragera ces dernières à créer des opportunités de formation pour le renouvellement des ressources humaines. Enfin, de nouvelles spécialités seront lancées pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises. Des conventions relatives à la formation-emploi seront également signées.

Le salon prévoit, également, des conférences thématiques et des témoignages pour expliquer les politiques de recrutement, le développement de la vie professionnelle et des métiers, ainsi que les programmes de formation. Des conseils, entretiens d'embauche et évaluation de compétences seront également organisés.

Un second communiqué de la DFEP a été publié pour présenter l'offre de formation prévue pour la rentrée de la session d'octobre 2024. Ce document révèle un total de 11 913 postes de formation diplômante et qualifiante qui seront proposés aux candidats potentiels. Ceux-ci auront le choix entre 1 441 postes de formation résidentielle, 3 364 postes de formation par apprentissage, 1 537 postes de formation qualifiante, 210 postes pour la formation des femmes au foyer, 55 postes en milieu rural, 105 postes en milieu carcéral, 210 postes en formation passerelle, 85 postes dans des sections détachées, 100 postes en cours du soir, 50 postes en enseignement professionnel et 1 235 postes pour la formation avec allocation chômage. Le secteur retient également une offre de 321 spécialités en mode résidentiel et 77 spécialités en formation qualifiante, ainsi que 130 formations conventionnées. Les établissements privés de la formation professionnelle, quant à eux, proposent un total de 3 391 postes de formation.

La nouvelle nomenclature des formations, conçue par les responsables du secteur, comprend plusieurs profils dans des domaines diversifiés, tels que l'hôtellerie (restauration, art de la table et du service, gestion hôtelière), le contrôle et conditionnement des produits laitiers, la transformation des céréales, le traitement des eaux, la gestion et l'économie de l'eau, infographiste-maquettiste, auxiliaire de santé animale, arboriculture, élevage de petits animaux, élevage avicole, pisciculture, élevage aquacole, esthétique et coiffure. Les jeunes Algériens ont l'embarras du choix quant aux métiers à exercer avec le soutien de l'État, une opportunité rare, même dans de nombreux pays développés.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Plus de 7 000 postes à pourvoir

Le ministère de l'Éducation nationale annonce l'organisation d'un concours de recrutement externe pour l'accès aux divers grades administratifs dans les trois paliers au titre de l'année scolaire 2024-2025. Celui-ci, dont la date sera fixée ultérieurement, concerne plus de 7 000 postes au niveau national. Les inscriptions se feront exclusivement en ligne, via la plateforme numérique du ministère afin de garantir l'égalité des chances pour tous les candidats.



Les inscriptions se feront en ligne.

Le département d'Abdelhakim Belabed, ministre de l'Education, organisera ce concours, par le biais de l'Office national des examens et des concours (ONEC). Cette opération, qui se déroulera sous forme d'épreuves écrites, concernera 7 089 postes répartis sur six grades administratifs, à savoir économe, attaché principal de laboratoire, adjoint économe, surveillant principal de l'éducation, assistant technique de laboratoire, attaché au laboratoire, conseiller d'orientation scolaire et professionnelle.

Le ministère a précisé que les candidats souhaitant participer au concours vont être informés ultérieurement de l'ouverture des inscriptions et devraient déposer leur candidature électroniquement accompagnée de tous les justificatifs exigés.

Dans le détail, les postes proposés sont répartis comme suit : 569 postes d'attaché au laboratoire, 473 postes d'attaché principal de laboratoire, 597 postes de conseiller d'orientation scolaire et professionnelle, 256 postes d'économe, 937 postes d'économe-adjoint et 4 257 postes de surveillant principal de l'éducation. Les candidats intéressés par le poste d'économe devront justifier d'une licence en sciences économiques, en gestion, en sciences commerciales, ou en sciences juridiques, pour être admis à passer les épreuves écrites, qui porteront sur la culture générale, le droit administratif, une langue étrangère et les Technologies de l'information et de la communication (TIC).

En ce qui concerne le poste d'économe-adjoint, les postulants devront justifier d'une formation en présentiel durant au moins quatre semestres d'études supérieures en intégralité, dans l'une des spécialités suivantes : comptabilité, sciences économiques, sciences commerciales, sciences financières, gestion, sciences juridiques et administratives. Les épreuves de sélection porteront sur la culture générale, le droit administratif, la langue française et les compétences numériques.

Concernant les conditions d'accès au concours pour le poste de surveillant principal de l'éducation, celui-ci est ouvert aux titulaires d'un diplôme universitaire en technologie ou équivalent, toutes filières et spécialités confondues. La répartition des postes d'emploi offerts dans l'est du pays est la suivante : Biskra (217 postes), Constantine (165), Batna (105), Sétif (89), Tébessa (85), Bordj Bou Arréridj (81), Skikda (73), Béjaïa (71), El Tarf (71), Jijel (70) et Annaba (68). Les candidats devront passer deux épreuves : une de culture générale et une autre portant sur les sciences de l'éducation, la sociologie ou la psychologie. Les candidats au poste de conseiller d'orientation passeront un test de culture générale et un examen portant sur l'une des trois disciplines suivantes : sciences de l'éducation, sociologie ou psychologie, en plus d'une épreuve de sciences de l'information. Quant au poste d'assistant technique de laboratoire, le concours sera ouvert aux candidats détenteurs d'un diplôme de technicien supérieur ou d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) dans une des spécialités suivantes : biologie, biochimie, électronique, électrotechnique, physique, mécanique, électromécanique et contrôle qualité dans l'industrie agroalimentaire.

Pour le poste d'attaché au laboratoire, le concours sera ouvert aux candidats détenteurs d'un diplôme de technicien dans les domaines suivants : biologie, biochimie, chimie, électronique, électrotechnique, électricité, mécanique et électromécanique.

Lynda Louifi

TIZI OUZOU

Des cambrioleurs dans les filets de la Police

LA WILAYA de Tizi Ouzou connait chaque semaine sinon tous les jours son lot de méfaits. Au cours de la semaine écoulée, selon le communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya, ce sont trois hommes qui ont été arrêtés pour vol. Selon les termes du communiqué, la première affaire concerné un homme âgé de 43 ans. Ce voleur quadragénaire a volé une somme d'argent dans un magasin. Les policiers, qui lui ont mis la main au collet, ont restitué la somme d'argent volée à la victime (le propriétaire du magasin). Quant au sort de ce voleur, il est clair comme l'eau de roche : les policiers en charge de l'affaire ont instruit et transmis un dossier de nature judiciaire l'impliquant au Parquet de Tizi Ouzou. Dans la deuxième affaire, il s'agit d'un duo, dont un membre est âgé de 26 ans et l'autre de 30 ans, qui était spécialisé dans le vol de portables cellulaires dans les magasins spécialisés dans ce genre d'articles. Les policiers qui les ont arrêtés, après filature, ont trouvé en leur possession les portables volés ainsi que des armes blanches. Conformément au code de la république, les objets volés ont été restitués à leur véritable propriétaire. Quant aux deux voleurs, une procédure judiciaire a été entamée contre eux.

DRAÂ BEN KHEDDA

Arrestation d'un dealer

AGISSANT à base d'exploitation d'un renseignement suivie d'une filature, les éléments de la BMPJ de Draâ Ben Khedda ont réussi au cours de la semaine dernière à arrêter au niveau de leur circonscription de compétence (ville de Draâ Ben Khedda) un dealer âgé de 22 ans.

Selon le communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya, les policiers ont trouvé sur le hors-la-loi 167 capsules de psychotropes de 300 milligrammes, 32 pilules de drogue dure et une somme d'argent d'un montant de 10 000, DA en provenance de la commercialisation de produits prohibés. Toujours selon les termes du communiqué, les policiers ont entamé des procédures judiciaires à l'encontre du dealer.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

La numérisation pour mettre fin aux tickets en papier

LE MINISTÈRE de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé le lancement d'un nouveau service numérique lié à la restauration universitaire, via l'application Progres Webetu (portail étudiant mobile), qui permet d'y avoir accès avec le QR code. Le but est de mettre complètement fin aux tickets en papier, et contribuer ainsi à la rationalisation des dépenses, au contrôle des ressources financières et à l'amélioration des prestations. La numérisation des services universitaires connaît une progression significative depuis plusieurs mois, avec notamment le lancement de nouvelles plateformes numériques, dans le but d'atteindre l'objectif « zéro papier». En plus des plateformes dédiées à la gestion de nombreux services de l'enseignement supérieur, d'autres ont été spécifiquement développées pour la gestion des œuvres universitaires, dans un souci de rationaliser les dépenses et de progresser vers une gestion totalement transparente.

Selon le directeur adjoint chargé de l'évaluation et de l'assurance qualité au ministère de l'Enseignement supérieur, Djamel Eddine Cherit, la rentrée universitaire 2024-2025 sera l'année de la numérisation par excellence.

Il a révélé que le service de restauration sera lancé via l'application « Portail étudiant», en utilisant la carte multiservice ou le téléphone en scannant le QR code, car ce service facilitera le quotidien de l'étudiant et obtiendra un service de restauration, dit-il, en scannant tout simplement le QR code et sans avoir besoin de la carte ni d'acheter des tickets papier.

D'après le responsable, le ministère, à travers ce portail, a fait de grands progrès dans le processus de numérisation, la politique zéro papier et a contribué à la rationalisation des dépenses publiques, car ce service permettra de réduire la valeur de 100 milliards de centimes qui ont été dépensés pour l'impression des tickets de repas, ce qui portera la valeur totale des sommes économisées après la numérisation des services universitaires à environ 1 400 milliards de centimes par an.

M. Cherit a fait savoir que dorénavant, tout étudiant au niveau national pourra, à travers ce portail, recharger électroniquement son solde d'une valeur de 5 DA à 500 DA pour obtenir un repas, que ce soit au niveau des résidences universitaires ou au restaurant de l'université, en plus de pouvoir choisir le repas qu'il souhaite grâce à l'application. Cela s'ajoute, explique le responsable, à la numérisation du service de l'hébergement, en affichant le bloc et la chambre sur la carte virtuelle de l'étudiant, ce qui facilitera et contrôlera le processus.

Le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur a indiqué que les projets de modernisation du secteur se poursuivent toujours en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à améliorer et moderniser les services universitaires, alors que des projets sont actuellement en cours pour introduire des services de quatrième génération à travers le recours à la surveillance des caméras qui fonctionnent avec un système d'intelligence artificielle, grâce auquel l'entrée et la sortie des étudiants peuvent être surveillées dans leur ensemble, grâce à l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale et d'autres services. Le même responsable a évoqué l'application « My Bus», qui permet aux étudiants de connaître les horaires et les itinéraires des bus, ainsi qu'à l'administration de surveiller l'activité des bus.

Il convient de souligner que l'année universitaire 2023-2024 a été marquée par la poursuite, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de la réforme du secteur des œuvres universitaires, en travaillant à la généralisation de la numérisation des œuvres de transport, d'hébergement et de restauration, au profit de près de 1 700 000 étudiants.

Lynda L.

SENS D'UNE NOBLE NAISSANCE

PAR CHEIKH TAHAR BADAOUI



La Constitution écrite de l'Etat est aussi une innovation des musulmans: car la première remonte au Prophète lui-même, Salut Divin Sur Lui, qui en fut l'auteur, lorsqu'il établit en 622 de l'ère chrétienne, une cité Etat à Médine. Il lui donna une constitution écrite, dont le document en 52 clauses, nous est parvenu grâce à Ibn Hichâm et Abou Ubaid. Cette constitution prophétique réglementa les rapports des citoyens de Médine sans omettre bien entendu les droits et les devoirs des minorités juives d'alors, ainsi que les devoirs respectifs du chef d'Etat des unités qui le composent et notamment dans le domaine de l'administration, de la législation, de la justice, de la défense etc. Cette Constitution que notre Seigneur a inspirée au Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui, montre que la société musulmane, en d'autres termes, l'Etat musulman a été constitué dès sa naissance à Médine sur des fondements constitutionnels, fondements nécessaires pour l'application de la législation musulmane.

Ce rappel là, annule les allégations de ceux qui semblent ignorer cette vérité éclatante. Malgré cette vérité historique, ces gens prétendent que l'Islam n'est qu'une religion réduite à sa plus simple expression, religion seulement de culte liant l'homme à son Seigneur en lui enseignant quelques valeurs morales, dépourvue de fondements juridiques nécessaires à la constitution d'un Etat. Cela n'est pourtant qu'une ruse périmée que les spécialistes de l'invasion culturelle et les sujets aveuglés du colonialisme ont utilisé pour entraver l'essor de l'Islam dans les sociétés musulmanes.

Dans le domaine du droit proprement dit, les codes apparurent dès le début du deuxième siècle. On divisa la matière en trois parties principales à savoir : le culte, les rapports contractuels de toutes sortes, les pénalités. Par sa conception compréhensive de la vie, le droit musulman ne connut guère de séparation entre la mosquée et la citadelle: la doctrine d'Etat ou le droit constitutionnel fit donc partie du culte, le dirigeant de l'Etat étant le même que le dirigeant de l'office de prière. Le fisc et les finances firent également partie du culte, puisque le Prophète les déclara expressément comme un des quatre fondements de l'Islam :le témoignage en la Divinité unique du Seigneur et envers le Message du Sceau des Prophètes, la prière, le jeûne et le pèlerinage.

Le droit international fit partie des pénalités, la guerre étant considérée sur le même plan que l'action contre les pillards, les pirates, et autres infracteurs aux lois ou aux traités. C'est d'ailleurs, cet aspect compréhensif du droit chez les musulmans qui nous a amené à parler longuement de cette science.

L'apport des musulmans à l'Histoire est capital en deux points essentiels : d'une part, l'authentification des documents et d'autre part, la collection et la conservation des détails les plus variés. Né dans la pleine lumière des temps historiques, l'Islam n'eut pas besoin de légendes et de ouï-dire, pour sa propre histoire. Quant aux données sur les autres peuples, on accorda à chaque récit la valeur qu'il mérita; mais pour l'histoire courante de l'Islam, celle-ci exigea, pour son intégrité à travers les âges, de moyens efficients de contrôle. L'attestation par des témoins fût jadis, une exclusivité des tribunaux judiciaires; les musulmans l'appliquèrent à l'histoire: pour chaque récit rapporté, on exigea le témoignage.

Si dans la première génération, un seul témoin digne de confiance ayant assisté à l'événement, suffit pour être entendu devant les juridictions, dans la deuxième par contre, il devint obligatoire de citer deux sources successives : (j'ai entendu X me dire qu'il a entendu Y raconter que dans telle et telle circonstances il a vécu tel ou tel incident. ; dans la troisième génération trois sources, et ainsi de suite.

Ces références exhaustives, permirent toujours de contrôler la véracité de la chaîne des sources successives. Par simples références aux dictionnaires biographiques, qui indiquent non seulement le caractère des personnages individuels, mais aussi les noms de leurs maîtres et leurs principaux élèves. Ce genre de témoignage fût appliqué non seulement à la vie du Prophète, mais aussi à toutes les branches de la connaissance, transmise d'une génération à l'autre et maintes fois, même, aux anecdotes qui ne sont transmises que pour l'amusement et le passe- temps.

Les dictionnaires biographiques furent une caractéristique de la littérature historique des musulmans: l'on rédigea des dictionnaires selon les métiers, selon les villes ou les régions, selon les siècles, etc. L'on attacha également une grande importance aux tables généalogiques, surtout chez les arabes; l'on connaît ainsi les rapports de parenté de centaines de milliers de personnages de quelque importance; et cela facilita grandement la tâche du chercheur qui veut savoir les causes des événements.

Quant à l'histoire proprement dite, le trait caractéristique des chroniques est leur universalisme, les peuples préislamiques n'eurent produit que des histoires nationales; les musulmans furent semble-t-il, les premiers à rédiger des histoires mondiales, universelles.

En effet, Ibn Is'hâq (m.769) par exemple, l'un des plus anciens historiens musulmans, non seulement rédigea ses volumineuses annales, avec la création de l'univers et l'histoire d'Adam, mais il parla également de toutes les races dont il eut le privilège d'étudier et de connaître, selon les possibilités de son époque – tâche poursuivie avec acharnement, toujours grandissant par ses successeurs, Mas'oudîy, Miska waih, Sâ'id al Andlusîy, Rachîduddîn Khân et autres.

Il est intéressant d'observer que ces historiens, à commencer par Tabarîy, ouvrirent leurs ouvrages sur une discussion de la notion du temps. Ibn Khaldoun poussera très loin ces études sociologiques et philosophiques, dans ses célèbres prolégomènes à l'Histoire universelle. Dans le courant du premier siècle de l'hégire, deux branches de l'histoire avaient commencé à se développer: l'histoire islamique (commençant la vie du prophète et continuant pour l'époque des califes, et l'histoire non islamique; tant de l'Arabie préislamique que des pays étrangers comme l'Iran, Byzance, etc.

Par la suite, ces deux branches fusionnèrent, ainsi que nous le voyons très clairement dans l'histoire mondiale de Rachîduddîn Khan – encore en grande partie inédite, et composée simultanément en deux versions: arabe et persane – cet auteur parle avec une égale familiarité des prophètes, des califes, des papes, des rois de Rome, de la Chine, de l'Inde, de la Mongolie, etc.

La pratique du pèlerinage, et aussi les nécessités du commerce s'ajoutèrent aux exigences de la vie administrative pour poser le problème de communications à travers le vaste empire musulman, Balâdhurîy et Ibn al-Jauzîy rapportent: "toutes les fois qu'un courrier parfait pour une destination quelconque –depuis le Turkestan jusqu'en Egypte ;

ce qui arrivait presque quotidiennement - le Calife 'Umar l'annonçait dans la capitale pour que les lettres privées puissent être remises en temps utile au Courrier officiel". Les directeurs des postes préparaient des répertoires routiers, dont la publication fut toujours accompagnée de descriptions historico économique plus ou moins détaillées de chaque endroit, dans les noms étaient souvent rangés alphabétiquement. Cette géographie littéraire amena à des études scientifiques. On traduit en arabe la géographie de Ptolémée, tout comme les ouvrages indiens. Les récits des voyageurs accroissaient chaque jour la connaissance acquise.

Il convient de souligner que l'origine cosmopolite des sources interdisant forcément le chauvinisme, on mit à l'épreuve du pratique, on connaît la réponse que fait Abou Hanifa (m.767), à un mu'tazilte qui lui demanda où se trouve le milieu de la Terre: " la même où tu t'assois ! " cette réponse ne vaut que dans la notion d'une terre sphérique. Des mappemondes, (carte représentant le globe terrestre divisé en deux hémisphères), les plus anciennes des musulmans représentent la terre en cercle, comme par exemple celle d'Ibn Hauqal (sir. 975), dont la cartographie permit d'identifier facilement tous les pays méditerranéens ou proche orientaux. La carte d'Idrisi, préparée pour Roger de Sicile (1101-54) nous étonne par sa grande exactitude; (il a connu les sources du Nil). Rappelons que les cartes arabo-musulmanes placent le sud en haut. Et le nord en bas. Les voyages maritimes nécessitaient l'emploi des tables de longitudes et de latitude ainsi que l'astrolabe et autres instruments nautiques.

Les milliers de pièces de monnaie musulmane, découvertes dans les fouilles en Scandinavie, en Finlande, en Russie, à Kazan, etc.…, montrent suffisamment l'activité commerciale des caravaniers musulmans des moyen âges. Ibn Mâjid, qui pilota Vasco de Gamma jusqu'en Inde, parle déjà de la boussole comme d'une chose bien connue. Les marins musulmans nous étonnent par leur habilité à voyager en bateau à voile depuis Basra (Irak) jusqu'en chine. Les mots amiral, arsenal, câble, mousson, douane, tarif, etc., qui sont d'origine arabe, témoigne assez de l'influence musulmane sur la civilisation occidentale moderne.

L'astronomie a bénéficié d'un inoubliable apport musulman. Outre qu'un très grand nombre d'étoiles sont encore connues, dans les langues occidentales, par leurs noms arabes, c'est Ibn Ruchd (Averroès) qui découvrit des taches sur la surface du soleil.

La réforme du calendrier par Umar Khaiyam dépasse de loin celle du calendrier grégorien. Les bédouins arabes préislamiques avaient déjà développé une observation astronomique très précise, nom seulement pour météorologie (pluie, etc.). Les dizaines de kitâb al-anwâ, qui renferment la connaissance arabe sur ce point, nous en témoignent suffisamment. Plus tard, on traduisit les ouvrages sanscrits, grecs, etc.

La confirmation des données divergentes exigea de nouvelles expériences et observations patientes.

EN RÉPONSE À L'AGRESSION SIONISTE AU LIBAN

Le Hezbollah bombarde le quartier général du Mossad

Le ciel libanais est assombri, depuis le 23 septembre, par le fracas des bombardements israéliens, des attaques qui, en seulement deux jours, ont causé la mort de plus de 600 civils et blessé des milliers d'autres. Ces chiffres tragiques ne sont pas seulement des statistiques ; ils représentent la douleur, la peur et le désespoir d'une population prise au piège d'une agression qui semble sans fin. En riposte à ces attaques, le Hezbollah a intensifié ses actions, bombardant notamment le quartier général du Mossad, signalant ainsi sa détermination à défendre la souveraineté libanaise.



Les bombardements intensifs sont aveugles et indiscriminés, laissant peu de répit aux Libanais. Face à cette épreuve, de nombreux citoyens n'ont d'autre choix que de fuir leur pays, espérant échapper à une mort certaine. Dans un contraste glaçant, ce drame se déroule sous le silence troublant et complice de la communauté internationale, notamment des États-Unis, qui continuent de fournir des armements et des munitions à l'armée israélienne.

Des milliers de Libanais empruntent désormais les routes menant à l'exil. Les voix qui s'élèvent à Beyrouth, la capitale, résonnent d'une terreur palpable tandis que, dans d'autres régions, spécialement à Baalbek, des familles hâtent leur fuite vers la Syrie, située à quelques dizaines de kilomètres de là. Les images partagées sur les réseaux sociaux montrent des bouchons interminables menant vers Beyrouth. Les véhicules, chargés à craquer d'effets personnels, témoignent de l'urgence de la situation. En un éclair, des vies construites sur des années sont réduites à l'essentiel, des souvenirs, quelques vêtements, et l'espoir de trouver refuge.

Dans cette période d'errance, les Libanais, marqués par des années d'agressions précédentes, font preuve d'une solidarité remarquable. Les municipalités ouvrent les portes de leurs écoles, de leurs dispensaires, de leurs mosquées et églises pour accueillir les déplacés. Les habitants, qu'ils soient des voisins connus ou des inconnus, s'organisent pour fournir une aide alimentaire et médicale indispensable. Les différentes organisations politiques s'unissent, mettant de côté leurs divergences pour concentrer leurs efforts sur l'assistance aux sinistrés.

DES MILLIERS DE LIBANAIS CONVERGENT VERS LA SYRIE

Pour de nombreux Libanais, la Syrie devient un havre de paix malgré le tumulte qui règne de l'autre côté de la frontière. Ce n'est pas la première fois que les Libanais se tournent vers leur voisin ; lors du conflit de 2006 entre le Hezbollah et l'armée sioniste, de nombreuses familles avaient déjà trouvé refuge en Syrie. Aujourd'hui, la situation se répète.

Des milliers de Libanais traversent les postes-frontières de Qusayr et de Dabousieh, trouvant refuge dans les provinces syriennes de Damas et de Homs. Ces régions, proches de la frontière libanaise, s'engagent à accueillir ces réfugiés. Le gouverneur de la campagne de Damas a visité ces zones, s'assurant que les conditions d'accueil soient optimales. Le Croissant-Rouge syrien a également intensifié ses efforts pour fournir l'aide nécessaire, révélant une solidarité régionale qui transcende les frontières.

Homs, symbole de la résilience, prépare des centres pouvant accueillir plus de 40.000 personnes, un geste qui montre que même en temps de crise, l'espoir est intact. La ville, longtemps meurtrie par les conflits, est désormais un refuge pour ceux qui fuient la mort.

Le drame libanais ne peut rester dans l'ombre. Les bombardements israéliens créent une souffrance inimaginable pour des millions de personnes. La communauté internationale, au lieu de détourner le regard, doit agir avec détermination pour mettre un terme à cette violence.

En dépit de la puissance aérienne israélienne, des bombardements dévastateurs et d'un soutien occidental indéfectible, la résistance libanaise, menée par le Hezbollah, s'est montrée résiliente et déterminée dans sa réponse à l'agression sioniste.

Hier, de 400 projectiles ont été tirés en direction de l'entité sioniste, soulignant la capacité militaire opérationnelle du Hezbollah, malgré les intensifications des frappes israéliennes. Parmi les actions revendiquées, une frappe stratégique a visé le quartier général du Mossad, situé à proximité de Tel-Aviv. Cette frappe, effectuée avec un missile balistique de type Qader-1, a été une déclaration de force du mouvement libanais, qui a souligné la vulnérabilité des infrastructures israéliennes face à ses opérations. **Mohamed Mecelti**

TURQUIE - GRÈCE

Vers la tenue de négociations sur les zones maritimes

LA TURQUIE et la Grèce vont étudier la possibilité d'entamer des négociations visant à délimiter leurs zones maritimes, a déclaré hier le ministère grec des Affaires étrangères.

La Grèce et la Turquie, deux pays voisins sont en désaccord depuis des décennies sur toute une série de questions notamment autour de la délimitation des zones maritimes. Les tensions se sont apaisées ces dernières années et les deux pays ont convenu l'année dernière de relancer leurs relations, s'engageant à maintenir ouverts les canaux de communication.

Le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis et le président turc Recep Tayyip Erdogan se sont rencontrés mardi en marge de l'Assemblée générale annuelle des Nations Unies à New York et ont discuté des relations bilatérales, selon des communiqués de la présidence turque et du ministère grec des Affaires étrangères.

«Les deux dirigeants ont chargé les ministres des Affaires étrangères d'examiner si les conditions sont favorables pour entamer des discussions sur la démarcation du plateau continental et de la zone économique exclusive», a déclaré le ministre grec des Affaires étrangères, George Gerapetritis.

«Les ministres des Affaires étrangères des deux pays vont entamer les préparatifs d'une réunion de haut niveau qui aura lieu à Ankara en janvier», a indiqué le bureau du Premier ministre grec.

R.I.

BURKINA FASO

Tentative de coup d'État déjouée

AU BURKINA Faso, le ministre de la Sécurité, Mahamadou Sana a dans un communiqué accusé plusieurs personnalités, civiles et militaires de travailler depuis des bases étrangères pour déstabiliser le pouvoir de transition.

Comme pays cité, le Ghana ou encore la Côte d'Ivoire avec qui les relations se sont un peu détériorées avec l'arrestation de part d'autres de militaires soupçonnés de déstabilisation. Ces acteurs du chaos, terme utilisé par le ministre de la Sécurité, envisagent de financer la formation de terroristes pour s'attaquer entre autres aux civils et à des institutions publiques, dont le palais présidentiel de Koulouba.

Ce plan aurait débuté par le massacre des populations à Barsalogho le 24 août dernier et prévoyait dès le 29 août d'attaquer la base de drones militaires, et des attaques dans la zone de Mangodara et l'aéroport Ouagadougou.

Derrière ce plan se trouverait, le commandant Ahmed Kinda, le chef de corps des Forces spéciales a été mis aux arrêts et serait passé aux aveux, l'ancien maire de Dori, une ville du Nord-est, Djibril Bassolé, l'ancien ministre des Affaires Etrangères, l'ancien président de la CENI, le commandant François Zoungrana ou encore le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba. Une opération spéciale dont le but est d'arrêter les responsables d'actes terroristes est en cours au Burkina Faso.

Les autorités exhortent par ailleurs, les personnes engagées dans des actes sabotage à revenir sur leur décision. Leurs familles ont été mises à contribution.

R.I.

RENTRÉE UNIVERSITÉ À BOUIRA

Plus de 5 000 nouveaux étudiants accueillis

L'UNIVERSITÉ Akli Mohand Oulhadj (UAMO) de Bouira a accueilli avant-hier, plus de 23.000 étudiants, dont 5.300 nouveaux bacheliers pour l'année universitaire 2024-2025, a annoncé son recteur, le professeur Ammar Haiahoum.

Dans une déclaration à la presse à l'occasion de la rentrée universitaire, le professeur Haiahoum a assuré que toutes les conditions sont réunies pour réussir l'année universitaire 2024- 2025 à Bouira.

Il a réaffirmé, à l'occasion, son engagement à généraliser davantage la numérisation de tous les services de l'Université, et à promouvoir le sport universitaire.

« Notre objectif est de hisser notre Université au rang des Universités internationales avec les différents programmes visant à numériser plus l'Université et à développer tous ses services», a déclaré M. Haiahoum lors de la cérémonie d'ouverture de la nouvelle année universitaire.

Au cours de cette rencontre, treize enseignants, promus au grade de professeurs universitaires, ont été honorés par les responsables de l'Université en présence des autorités locales, à leur tête le wali Abdelkrim Laâmouri.

A noter, des travaux de construction de 2.000 nouvelles places pédagogiques ont été lancés début septembre en cours pour améliorer les conditions d'apprentissage et réduire la surcharge des infrastructures actuelles, accueillant plus de 21. 000 étudiants répartis sur six Facultés et deux Instituts.

Sis au sein du nouveau pôle universitaire, ce projet comprend également la création d'un complexe omnisports et d'une piscine semi-olympique.

L'entreprise chargée des travaux dispose d'un délai de 12 mois pour finaliser le chantier de ce projet qui fait partie d'un programme de création de 5.000 places pédagogiques et 15 laboratoires de recherche.

L'Université a également installé de nouveaux équipements technologiques, notamment pour l'enseignement à distance

R. R.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ANCESTRAL À GHARDAÏA

Plusieurs exposants au salon des métiers

VINGT-DEUX artisans, issus de différentes wilayas du pays, prennent part au Salon de l'artisanat qui se tient à Ghardaïa, à l'initiative de la Chambre locale de l'Artisanat et des Métiers (CAM), ont annoncé, avant-hier, des organisateurs.

Visant à valoriser le patrimoine et le savoir artisanal national, la manifestation, qu'abrite le siège de la CAM au quartier Bouhraoua, prévoit plusieurs stands d'exposition des activités et produits de l'artisanat, dont la tapisserie, le tissage, la couture traditionnelle, la poterie, la céramique et la dinanderie, a indiqué Ahmed Fenniche, chef de service des arts et lettres à la direction locale de la Culture et des Arts. Le Salon constitue une opportunité pour les artisans et les associations activant dans le domaine d'échanger leurs expériences et savoir-faire, a-t-il ajouté.

L'artisan Salah Mekki, dinandier de la wilaya de Constantine, qui a, à son profit, une expérience de plus de 40 ans, voit en cette manifestation « une vitrine sur les métiers séculaires à valoriser et une contribution à la préservation du patrimoine culturel et artisanal de chaque wilaya ». La manifestation, qui s'étale sur cinq jours, vise à préserver et pérenniser le patrimoine ancestral, toutes activités confondues, ont souligné les organisateurs.

R. R.

DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT À BÉNI-ABBÈS

Vers la réalisation d'un aéroport international

Un aéroport aux normes nationales et internationales sera prochainement réalisé dans la wilaya de Béni-Abbès. La mise en place de ce projet est en perspective du développement du transport aérien dans cette région du sud-ouest du pays. C'est ce qu'a déclaré, hier, Abdelmadjid Salmi, directeur local du secteur des Transports.



A ce propos, le même responsable a indiqué que « suite à l'approbation par le premier ministre Nadir Larbaoui, de l'inscription pour l'exercice 2024 d'une opération portant sur les études techniques pour la construction d'un aéroport international dans la zone de Z'ghmara, située à 30 km du chef-lieu de wilaya, que les procédures ont été entamées pour les études précédant le lancement des travaux de cette infrastructure aéroportuaire ».

Il a, également, précisé que «l'établissement de gestion des services aéroportuaires d'Oran (EGSA Oran) sera chargé de la réalisation de ces études techniques ». Pour le lancement de ces études techniques, une récente séance de travail, présidée par le wali de Béni-Abbès, Djamel Hashas, s'est tenue au siège de la wilaya, en présence de l'ensemble des secteurs concernés par cet important projet, pour lever les contraintes techniques et administratives pouvant retarder cette opération, ont indiqué les services de la wilaya.

Une assiette foncière de 3 430 hectares est déjà dégagée par la wilaya pour la réalisation de cette infrastructure de transport aérien dans la zone de Z'ghmara, en proximité de la RN-6A reliant le Sud-ouest au Nord du pays, selon la direction des Transports de la wilaya.

En plus du développement du transport aérien (voyageurs et fret), ainsi, que du désenclavement total de cette région du Sud-ouest, ce projet d'aéroport de dimension internationale donnera un véritable élan aux activités touristiques dans la wilaya de Béni-Abbès dont la vocation touristique est établie tant à l'échelle nationale qu'internationale, estiment les services de la wilaya.

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que l'édification de cet aérodrome remonte à février 2022. Le choix du terrain pour la réalisation de cet aéroport a été fait et réfléchi pour répondre aux normes nationales et internationales et ce dans l'unique but de la promotion et développement des transports aériens des voyageurs et frets et du désenclavement total de cette région du sud-ouest à vocation touristique.

Amel S.

FORMATION EN PARAMÉDICALE À BATNA

260 nouveaux diplômés

LE SECTEUR de la santé a été renforcé, dans la wilaya de Batna par 260 nouveaux paramédicaux sortis avant-hier, de l'Institut national de formation supérieure paramédicale (INFSP). Cette sortie de promotion inclut des sages-femmes, infirmiers de santé publique, manipulateurs d'imagerie médicale et bien d'autres.

A ce titre, le wali, Mohamed Benmalek, a déclaré lors de la cérémonie organisée à cette occasion au siège de l'INFSP, que « les nouveaux diplômés ont été répartis à travers les différents établissements de santé et les salles de soins situés, notamment dans les régions enclavées et les communes montagneuses en vue de rapprocher les services sanitaires du citoyen.

Cette promotion comprend des sages-femmes, infirmiers de santé publique, manipulateurs d'imagerie médicale, laborantins et spécialistes dans la préservation de la santé, entre autres.

Les quotas de diplômés de l'Institut réservés à Batna, durant les trois dernières années (plus de 1 000 diplômés dont des sages-femmes et paramédicaux dans diverses spécialités) ont permis de surmonter le déficit enregistré en matière d'encadrement paramédical. Pour ce faire, plusieurs établissements de santé ont contribué, également, à la réussite des efforts d'ouverture de nouveaux services médicaux, notamment aux hôpitaux de T›kout et Theniet El Abed et la réouverture des salles de soins qui étaient fermées depuis les années 1990.

De sa part, le directeur local de la santé et de la population, Hamdi Cheguouri a indiqué que les nouveaux diplômés qui ont été recrutés directement dans des établissements de santé publique ont reçu une formation d'une durée entre 3 et 5 ans à l'Institut national de formation supérieure paramédicale de Batna.

R. R.

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

La commission multisectorielle installée

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a présidé, mardi à Alger, l'installation de la commission multisectorielle chargée de la mise en place d'une feuille de route pour la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Algérie contre les tentatives d'usurpation et d'appropriation de ce pan de la mémoire nationale

Chargée par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, la ministre de la Culture et des Arts a procédé, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, à l'installation de la Commission nationale multisectorielle chargée de «la mise en place d'une feuille de route pour la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel contre les tentatives d'usurpation et d'appropriation illégales de ce pan de la mémoire nationale qui fait partie intégrante de la sécurité nationale».

Cette commission «s'attèlera, à travers les grands axes de la stratégie qui entrera en vigueur dans les plus brefs délais, à l'actualisation de l'arsenal juridique», a précisé Mme Mouloudji, soulignant que «la mouture actualisée de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel est quasi prête».

«Le texte ayant été modifié à plus de 50%, nous allons sortir avec une nouvelle loi selon les normes législatives», a-t-elle dit, évoquant «plusieurs décrets exécutifs pour la protection du patrimoine et des biens culturels, la création de secteurs protégés et la récente demande de classification de 45 sites archéologiques et historiques».

La commission compte plusieurs secteurs ministériels, dont les Affaires étrangères, l'Education, l'Enseignement supérieur, la Communication et le Tourisme, le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), l'Observatoire national de la société civile (ONSC), ainsi que les corps sécuritaires et militaires.

La commission «s'emploiera à contrecarrer toutes les tentatives d'usurpation et d'appropriation illégales de notre patrimoine culturel et œuvrera à le récupérer à travers la coopération internationale, l'adhésion de l'Algérie aux conventions internationales auxquelles elle n'a pas encore adhéré et l'étroite coordination avec le ministère des Affaires étrangères pour renforcer le rôle de la communauté nationale à l'étranger



dans la valorisation du patrimoine culturel algérien dans les fêtes religieuses et nationales et les événements culturels», a souligné la ministre. Rappelant que ces deux dernières années, «l'Algérie a déposé deux dossiers par an auprès de l'UNESCO», Mme Mouloudji a fait savoir que le dossier relatif à la tenue traditionnelle de l'Est algérien sera tranché en décembre 2024 et celui relatif au zellige en 2025.

Elle a également fait état de la préparation de plus de 10 autres dossiers concernant le patrimoine culturel immatériel, et ce, prospectivement pour les dix prochaines années. Et d'ajouter que «le dossier consacré à l'art de la confection de la tenue kabyle et de la fabrication des bijoux kabyles sera déposé en 2025».

Concernant la classification du patrimoine culturel matériel au niveau international, la ministre a précisé que son secteur «travaillera de manière proactive afin de rattraper le retard en matière d'inscription», annonçant «l'organisation, le 30 septembre prochain, d'un atelier national, avec l'installation d'équipes techniques chargées de l'actualisation de la liste indicative de l'UNESCO relative au patrimoine culturel matériel».

Mme Mouloudji a, par ailleurs, souligné l'importance de la collaboration avec les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour l'intégration du patrimoine culturel dans les programmes scolaires, l'activation des laboratoires de recherche en matière de patrimoine culturel en général et l'ouverture d'instituts de recherche au niveau des wilayas».

Quant à la collaboration et à la coopération avec les corps sécuritaires et militaires, la ministre a affirmé que ces corps «sont nos partenaires dans le processus de récupération de plusieurs biens spoliés».

«Ces quatre dernières années, nous avons récupéré plus de 30.000 biens culturels à l'intérieur de l'Algérie et 11 biens de l'extérieur, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères», a précisé la ministre.

R. C.

ART PLASTIQUE

« Au-delà de la couleur », de Saâd Omar à la galerie d'art Mohammed-Racim

L'ARTISTE SAÂD Omar propose une collection de 60 tableaux en acrylique, explorant la beauté de l'Algérie à travers une exposition, inaugurée récemment à Alger. Accueillie à la galerie d'art Mohammed-Racim, l'exposition intitulée «Au-delà de la couleur», explore des thèmes variés, allant de la beauté des paysages naturels, les sites de patrimoine et la représentation animale et les fleurs. Dans un élan figuratif, l'artiste dévoile les multiples facettes de la beauté de l'Algérie déclinée à travers un univers créatif de toiles en acrylique qui invitent à la fascination et à l'inspiration.

Avec un style distinctif et un usage judicieux des contrastes de lumière, Saâd Omar revisite le Sahara à travers une immersion dans le désert et ses paysages fascinants.

L'exposition propose également un voyage à travers la Casbah d'Alger, patrimoine mondial classé par l'Unesco en offrant un panorama de toiles mettant en avant des éléments distinctifs de la vieille cité, notamment ses portes.

Maniant habilement les couleurs, les formes et les contrastes, l'artiste présente des toiles aux couleurs vives qui reflètent son talent à manipuler les lumières et sa sensibilité artistique.

Autodidacte, Saâd Omar expose depuis 40 ans ses œuvres en tant que plasticien et photographe.

Sa passion pour la beauté de l'univers qui l'entoure l'a mis sur la voie pour devenir artiste, d'abord comme photographe en immortalisant des paysages, des portraits, des scènes de vie et des monuments. Ses œuvres photographiques, exposées dans plusieurs pays, ont reçu plusieurs distinctions.

En tant que plasticien, Saâd Omar dit être un «artiste qui se distingue par son pinceau», utilisant l'acrylique sur toile comme médium et le figuratif comme un art pour représenter le monde visible, source de son inspiration. L'exposition «Au-delà de la couleur» se poursuit jusqu'au 30 septembre prochain.

R. C.

MUSIQUE

S'Tano, un jeune artiste DZ qui donne de la voix à la jeunesse

S'TANO, un jeune artiste bien parti pour se hisser au sommet d'objectifs qu'il s'est tracés pour sa carrière musicale, sans perdre de vue ses racines algériennes. Il compte 2.1 millions de vues sur ses clips et plus de 795 000 écoutes sur les plates-formes de streaming. L'artiste a fait ses premiers pas sous le ciel algérien, et s'impose depuis quelques années sur la scène musicale avec un style unique. Il avait décidé durant les années 1990, de prendre son envol pour le Canada. Il a alors posé ses bagages à Montréal, une ville baignée de culture, où il découvre sa passion pour l'art. Bercé par les rythmes du blues et du rock, S'Tano s'inspire de ces influences qu'il combine au style musical algérien, notamment le rai et le chaâbi, pour puiser son inspiration et créer son propre style.

En 2021, S'Tano décide de quitter la ville qui l'a vu grandir, Montréal, pour s'installer à Paris. Ce choix est motivé par son ambition à poursuivre ses études supérieures ainsi que par sa volonté à être près de sa grand-mère maternelle. Il s'installe dans la ville de Clichy, pas loin de la banlieue parisienne. La présence inspirante de sa grand-mère, lui rappelle ses racines algériennes. Il continue son parcours musical et propose des compositions qui résonnent avec un large public.

Par ailleurs, il enchaîne les scènes et se fait connaître à travers ses chansons portées sur divers thématiques tel que l'exil.

Le style de S'Tano se démarque par sa touche moderne à la fois fédératrice et personnelle. De plus, ses performances sur scène captivent les jeunes dont beaucoup s'identifient à ses textes. En effet, la "fan base" de S'Tano ne se limite pas à la diaspora algérienne. Il a su séduire des milliers de jeunes à travers ses morceaux percutants. Notamment « FLASHÉ » et « GHORBA« , publiées récemment, et qui viennent consolider sa carrière.

La carrière de S'Tano ne se limite pas à la musique. Il a également décidé de créer sa propre marque de vêtements, qu'il a nommée « S'TANO-SHOP« .

R. C.



CHAN2024

La CAF dévoile le calendrier complet des éliminatoires

LA CONFÉDÉRATION africaine de football (CAF) a dévoilé le calendrier complet des éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations 2024, compétition réservée aux joueurs locaux.
Dans une note adressée aux différentes fédérations nationales, le Secrétaire Général de la CAF, Véron Mosengo-Omba, a confirmé conformément à la décision du Comité Exécutif que le CHAN 2024 sera conjointement organisé par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. La compétition se déroulera du 1er au 28 février 2025.
La phase finale du CHAN 2024 se tiendra du 1er au 28 février 2025 dans ces trois pays hôtes. Les éliminatoires se dérouleront en deux tours :
Premier tour : du 25 au 27 octobre et du 1er au 3 novembre 2024.
Deuxième tour : du 20 au 22 décembre et du 27 au 29 décembre 2024.
La CAF a également révélé le format des qualifications. Les zones de l'UFOA A, l'UFOA B, l'UNAF, l'UNIFFAC, et la COSAFA verront chacune trois (3) équipes se qualifier. La CECAFA, région des pays hôtes, aura droit à une équipe qualifiée supplémentaire, portant le nombre total d'équipes finalistes à 19.
Pour rappel, le bureau fédéral de la Fédération algérienne de football, réuni samedi dernier à Alger, avait pris la décision «de ne pas participer à cette compétition et de réorienter les efforts et moyens en direction des jeunes catégories, masculines et féminines» selon un communiqué de l'instance fédérale publié sur son site officiel.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

Report de la première journée de la phase de poules

LA PREMIÈRE journée de la phase de groupes des compétitions interclubs de la CAF (Ligue des champions et Coupe de la Confédération), initialement prévue fin octobre, a été reportée à une date
ultérieure, a indiqué la Confédération africaine de football (CAF).
Cette décision a été prise à cause des éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) 2024, compétition réservée aux joueurs locaux, et dont le premier tour des qualifications se déroulera du 25 au 27 octobre prochains.
Les nouvelles dates des journées de la Ligue des Champions et de la Coupe de la Confédération seront communiquées ultérieurement par l'instance suprême du football africain.
Pour rappel, la 8e édition du championnat d'Afrique des Nations CHAN sera organisée conjointement par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, du 1er au 28 février 2025.
Le MC Alger et le CR Belouizdad seront les deux représentants algériens en Ligue des champions en cette phase de poules, et le CS Constantine et l'USM Alger en Coupe de la Confédération.

LIGUE 1

Le MCA entame la défense de son titre

Le MC Alger, champion d'Algérie 2024, entamera la défense de son titre en recevant le Paradou AC, alors que le nouveau stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou abritera le premier match depuis son inauguration entre la JS Kabylie et l'Olympique Akbou, à l'occasion de la 2e journée, prévue vendredi et samedi.

Auréolé de sa qualification pour la phase de poules de la Ligue des champions (C1), le «Doyen» retrouve l'ambiance du championnat national en affrontant le PAC, qui a démarré le nouvel exercice du bon pied en battant à la maison l'ASO Chlef (2-0), grâce à un doublé d'Adil Boulbina.
Le Mouloudia, qui a enregistré le départ durant l'intersaison de son maître à jouer Youcef Belaïli, parti rejoindre l'ES Tunis, abordera ce rendez-vous pour éviter de trébucher d'entrée devant une équipe du PAC accrocheuse et difficile à manier.
Le CR Belouizdad, vice-champion d'Algérie, retrouvera son fief du 20-août 1955 d'Alger en accueillant l'ES Sétif, dans un classique du championnat. Les Sétifiens se déplaceront à Alger pour confirmer leur succès décroché lors de la journée inaugurale à la maison face au MC El-Bayadh (1-0).
A l'instar du «Doyen», le Chabab qui reste sur une qualification pour la phase de groupes de la C1, aspire à bien démarrer la saison et perpétuer la tradition devant l'Entente.
En effet, le CRB n'a plus perdu face à l'ESS depuis 11 années, toutes compétitions confondues. La dernière défaite des Algérois face aux Sétifiens remonte au 3 septembre 2013 (1-2).
De son côté, la JS Kabylie, considérée comme l'un des clubs les plus actifs durant le mercato estival, jouera le premier dans son nouveau fief de Hocine-Aït Ahmed de Tizi-Ouzou, inauguré le 10 juillet dernier par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune. Les «Canaris» défieront pour l'occasion le nouveau promu l'Olympique Akbou, auteur d'un succès historique en Ligue 1, lors de la 1re journée face au NC Magra (1-0), au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa. Battus d'entrée, le MC El-Bayadh et l'ASO Chlef auront une belle occasion de se racheter, en recevant respectivement l'US Biskra et le CS Constantine. Si la mission du MCEB semble, à priori, dans ses cordes, les Chélifiens devront sortir le grand jeu pour tenter de venir à bout CSC, qui reste sur une qualification avec brio pour la phase de poules de la Coupe de la Confédération.
Tout comme le CSC, l'USM Alger, l'autre



représentant algérien en Coupe de la Confédération, se rendra à l'Est pour croiser le fer avec le NC Magra, qui a raté son départ.
Les «Rouge et Noir», eux aussi qualifiés brillamment à la phase de poule de la compétition continentale, ambitionnent de réaliser une meilleure saison que la précédente (4e au classement final). Ils entameront leur campagne face à une équipe du «Nedjm» qui visera un premier succès de la saison, en l'absence de son public (huis clos oblige, NDLR).
Au sud du pays, la JS Saoura, battue mardi en déplacement face au MC Oran (2-0), recevra l'USM Khenchela dans son antre du 20-août 1955 de Béchar. Les locaux, qui partiront favoris, seront appelés à rester vigilants devant l'USMK, dont l'effectif a été largement remanié durant l'intersaison.
Enfin, au programme de cette 2e journée le derby de l'Ouest entre le nouveau promu l'ES Mostaganem et le MC Oran, qui s'annonce indécis et ouvert à tous les pronostics.

Vendredi, 27 septembre : 16h00:
CR Belouizdad - ES Sétif
MC El-Bayadh - US Biskra
MC Alger-Paradou AC 16h00 (huis clos)
JS Kabylie-Olympique Akbou (17h45)
ASO Chlef-CS Constantine (18h00)

Samedi, 28 septembre : 16h00:
NC Magra-USM Alger (huis clos)
JS Saoura-USM Khenchela
ES Mostaganem-MC Oran (18h00 et à huis clos)

Le MCO s'offre la JSS (2-0) pour lancer sa saison

LE MC ORAN a idéalement débuté la nouvelle saison 2024-2025 en s'imposant face à la JS Saoura 2-0 (mi-temps : 1-0), en match décalé de la 1re journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, disputé mardi soir au stade Miloud-Hadefi d'Oran.
Les Oranais ont ouvert le score grâce à un but marqué par Kamel Belmiloud (10e) contre son camp. Le MCO avait une belle occasion de faire le break, mais la nouvelle recrue estivale l'attaquant Karim Aribi a raté un penalty, obtenu grâce à l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR). Le portier de la JSS Walid Ouabdi a gagné son duel face à l'ancien buteur du CR Belouizdad (17e).
En seconde période, le club oranais est parvenu à corser l'addition grâce à Ahmed Kerroum (77e), l'arbitre de la rencontre Billel Soltani a validé le but après avoir recouru à la VAR.
Grâce à cette victoire, le MCO, qui a dû attendre les dernières journées du précédent exercice pour assurer son maintien, empoche ses trois premiers points, en attendant de confirmer lors de la 2e journée en déplacement face au nouveau promu l'ES Mostaganem. De son côté, la JS Saoura aura l'occasion de rectifier le tir en recevant l'USM Khenchela.
Cette journée inaugurale a été ouverte jeudi avec le match entre l'ES Sétif et le MC El-Bayadh (1-0), et s'est poursuivie vendredi et samedi avec deux rencontres au menu : Olympique Akbou-NC Magra (1-0) et Paradou AC-ASO Chlef (2-0).
L'entraineur du MC Oran, Youcef Bouzidi, a mis en valeur la victoire de son équipe pour son premier match en championnat de Ligue 1 de football, en battant, mardi soir, la JS Saoura (2-0) au stade Miloud-Hadefi d'Oran. ''Il s'agit d'un précieux succès qui nous permet de continuer à travailler dans le calme et la sérénité. Il était très important pour nous de démarrer le championnat par une victoire'', a déclaré le coach des Hamraoua en conférence de presse d'après match.
Sauvé in-extremis de la relégation en fin d'exercice passé, le MCO a connu, au cours de l'intersaison, beaucoup de changements au sein de son effectif avec l'arrivée de pas moins de 12 nouveaux joueurs. Cela a nécessité beaucoup de travail durant la préparation estivale pendant laquelle l'équipe a effectué deux stages à Tlemcen (Ouest du pays) et en Turquie. ''Nous avons bien travaillé durant l'intersaison tout en jouant beaucoup de matchs amicaux pour être prêts et pour parfaire nos automatismes. Aujourd'hui, je peux dire que je suis satisfait de l'atmosphère dans laquelle s'est déroulé la partie, aussi bien sur le terrain que dans les tribunes'', a ajouté Bouzidi, qui a rejoint le MCO en milieu de la saison précédente.
Le technicien algérois a, en outre, fait savoir qu'il était dans l'obligation de se passer des services de plusieurs joueurs en raison de leurs blessures, dont le dernier en date le Ghanéen Maxwell Bakooh contraint de déclarer forfait le matin même du match.
«Pour autant, cette victoire nous permet de préparer avec un bon moral notre prochaine sortie face à l'ES Mostaganem que nous allons livrer samedi prochain. Ce n'est pas facile de jouer deux rencontres en l'espace de quatre jours», a-t-il encore dit.

LIGUE 2 AMATEUR (2E JOURNÉE)

Les leaders pour confirmer leur bonne entame

La deuxième journée du Championnat de Ligue 2 de football amateur, prévue vendredi et samedi prochains, offre dans les deux groupes, Centre-Ouest et Centre-Est, de belles empoignades entre des équipes qui viseront un deuxième succès de rang et d'autres qui voudront rectifier le tir.

Dans le groupe Centre-Ouest, dont les rencontres sont programmées vendredi (16h00), le MCB Oued Sly et l'ASM Oran, seules équipes victorieuses lors de la première journée, tenteront d'enchainer avec un nouveau succès lors de leurs déplacements respectifs chez le MC Mécheria et le SKAF Khemis
Miliana, pour confirmer leur bonne entame.
En revanche, le GC Mascara et le RC Kouba, deux sérieux prétendants à l'accession, croiseront le fer dans une opposition qui s'annonce intéressante et indécises, puisque les deux formations sont à la recherche de leur premier succès de la saison après le nul concédé respectivement face à la JSM Tiaret (1-1) et le NA Hussein-Dey (0-0).
Cette deuxième journée sera également marquée par une chaude empoignade entre les deux nouveaux promus, la JS ElBiar et l'US Béchar Djedid, ou encore le derby entre le CR Témouchent et la JSM Tiaret, deux autres équipes en quête de leur premier succès de la saison.
Les autres duels, qui devraient valoir le détour au cours de cette deuxième journée, opposeront l'ESM Koléa au RC Arbaâ et le WA Mostaganem à l'ES Ben Aknoun.
La dernière rencontre du groupe Centre-Ouest, programmée samedi (16h00), opposera le NA Hussein-Dey au MC Saida, deux anciens pensionnaires de l'élite en quête d'un retour en Ligue 1.
Dans le groupe Centre-Est, le choc de la deuxième journée prévue samedi (16h00), mettra aux prises l'USM El Harrach au MO Constantine, deux formations ayant entamé le championnat avec une courte victoire.
Vainqueurs en déplacement chez l'ancien pensionnaire de la Ligue 1, l'US Souf (1-0), les Jaune et Noir d'El Harrach abordent cette confrontation avec la ferme ambition d'enchainer avec une nouvelle victoire face à un autre prétendant à l'accession. Une confrontation qui devraient drainer unnombreux public au stade du 1er novembre.



Large vainqueur devant l'IB Khemis El Khechna (3-0), le MB Rouissat sera mis à rude épreuve lors de son déplacement chez l'US Souf, qui aspire à décrocher son premier succès de la saison après sa défaite sur sa pelouse face à l'USMH, alors que l'autre promu, l'US Chaouia tentera d'obtenir une deuxième victoire en accueillant le NRB Teleghma.
De son côté, l'USM Annaba qui partage la tête du classement avec le MBR, l'USC, l'USMH et le MOC, évoluera loin de ses bases chez le HB Chleghoum Laid, dans une rencontre qui se jouera à huis clos. Les autres matchs de ce groupe mettront aux prises l'AS Khroub à l'Olympique Magrane, l'IB Khemis El Khechna à la JSD Jijel, l'IRB Ouargla au CA Batna et le MSP Batna à la JS Bordj Menael, avec l'objectif de signer leur première victoire de la saison.

US Souf - MB Rouissat
AS Khroub - Olympique Magrane
US Chaouia - NRB Teleghma
IB Khemis El Khechna - JSD Jijel
IRB Ouargla - CA Batna
MSP Batna - JS Bordj Menael
HB Chelghoum Laid - USM Annaba (Huis clos)
USM El Harrach - MO Constantine

LIGUE DES CHAMPIONS

L'UEFA retire à Milan l'organisation de la finale 2027

L'UNION européenne de football (UEFA) a décidé de rouvrir le processus de candidature pour accueillir la finale de la Ligue des champions 2027, initialement attribuée «sous réserve» au stade de San Siro à Milan, a annoncé l'instance européenne mardi dans un communiqué.
« La commune de Milan ne pouvant garantir que San Siro et ses environs ne seraient pas affectés par les travaux de rénovation, il a été décidé aujourd'hui de rouvrir le processus de candidature pour la finale de la Ligue des Champions 2027», a expliqué l'UEFA, précisant que la décision sur la nouvelle ville hôte sera prise en mai ou juin 2025.
En mai dernier, lors d'un comité exécutif à Dublin, l'UEFA avait choisi San Siro, la «Scala du football», comme théâtre du dernier acte de la principale compétition européenne de club. Mais cette décision était suspendue jusqu'en septembre en fonction des informations fournies par la fédération italienne de football (FIGC) à propos de la rénovation du stade.
Les autorités communales de Milan ont présenté un projet de rénovation de San Siro, alors que les deux clubs milanais, l›Interet l'AC, souhaiteraient construire une nouvelle enceinte, soit à côté du stade actuel, soit dans une autre zone de la cité lombarde.
La finale de la Ligue des Champions se jouera à Munich en 2025 et à Budapest en 2026

BASKET / CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS FÉMININS (MATCH DE CLASSEMENT)

Le GS Cosider bat Al Fatat SC (86-75) et termine troisième

LE CLUB de basket-ball algérien du GS Cosider s'est adjugé la troisième place du Championnat arabe des clubs féminins, en s'imposant devant la formation koweitienne d'Al Fatat SC sur le score de 86 à 75 (mi-temps : 37-32), en match de classement (3e-4e places) disputé mardi à Al Fahisse (Jordanie).
Eliminées en demi-finale face aux Saoudiennes d'Al Ula (54-63), les basketteuses du GS Cosider ont bouclé la phase préliminaire avec un bilan de deux victoires devant Al-Wihda de Syrie (85-75) et Gaz du Nord d'Irak (76-62), contre trois défaites concédées face à Al-Fatat SC du Koweït
(67-71), Al Ula d'Arabie saoudite (58-60) et Al-Fahisse (52-79).
La finale du Championnat arabe des clubs féminins oppose le club organisateur d'Al Fahisse à Al Ula à partir de 17h00 (heures algériennes).
Le GS Cosider a réalisé le doublé Coupe-Championnat d'Algérie lors de la saison 2023-2024

EQUITATION: UN CONCOURS QUALIFICATIF DE RAID D'ENDURANCE SAMEDI PROCHAIN À TIARET

UN CONCOURS qualificatif de raid d'endurance équestre de 40, 60 et 80 km aura lieu, samedi prochain au Centre équestre Emir-Abdelkader de Tiaret, a-t-on appris, mardi, auprès des organisateurs.
Cette compétition, organisée par le club de l'Association sportive équestre et de loisirs de Tiaret (Aselct) en collaboration avec la Fédération équestre algérienne (FEA), verra la participation d'une vingtaine de cavaliers représentant les clubs équestres de l'Ouest du pays.
Ce raid d'endurance comporte trois courses sur des distances de 40, 60 et 80 kilomètres réservé aux chevaux locaux âgés de 4 ans et plus et des cavaliers âgés de plus de 14 ans, avec un contrôle vétérinaire volant à mi-course et la vitesse de 12 à 16 kilomètres/heure maximum.
En course d'endurance, le vainqueur est déclaré lorsque les critères vétérinaires sont satisfaisants et la vitesse moyenne de l'épreuve respectée. Le classement sera établi selon la formule de calcul des points.Une visite vétérinaire est programmée la veille de la compétition, un passage obligatoire pour tous les chevaux participants.

Début des cours du 2e module des préparateurs physiques (FAF)

LE DEUXIÈME module de la formation des préparateurs physiques a débuté au Centre des sports et loisirs de Tikjda (Bouira) et se poursuivra jusqu'au 27 septembre, a indiqué mercredi, un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF). Le lancement du stage organisé par la direction technique nationale (DTN) a été assuré par Fouad Chiha, chef du département de formation, en présence d'experts et docteurs de renom dans le domaine, tels que Benyamina Mohamed Mehdi, Mansouri Abdallah, Ahmed Khallil Khebab et Chebah Khaled. Les stagiaires devront présenter des travaux à la fois théoriques et pratiques tout au long de cette formation dont l'objectif est de permettre aux participants d'approfondir leurs compétences en préparation physique, souligne la FAF.



Sécurité : Dénommé Rorschach ou BabLock, ce rançongiciel délaisse la double extorsion au profit d'un simple mais très rapide chiffrement des données de ses victimes.

ce rançongiciel Furtif est l'un des plus rapides

Phénomène isolé ou nouvelle tendance? Plusieurs entreprises de cybersécurité, dont Checkpoint et Group-IB, viennent de remarquer l'activité furtive d'un nouveau gang de rançonneurs repéré notamment en France, en Italie, au Luxembourg et en Autriche, pour ses victimes européennes.

Alors que l'industrie criminelle du rançongiciel s'est spécialisée dans la double extorsion - un chiffrement suivi d'un vol de données assorti d'un chantage à la divulgation des fichiers volés - , ce groupe de cybercriminels n'a pour le moment pas ouvert de site de fuite de données. Ce gang préfère en effet rester dans l'ombre, demandant de façon discrète à ses victimes des rançons allant de 50 000 dollars à un million de dollars.

Techniques sophistiquées

Ce groupe de cybercriminels, dénommé Rorschach ou BabLock par Checkpoint et Group-IB, intrigue les chercheurs en sécurité. Car il se signale par l'utilisation de techniques sophistiquées. Il semble avoir "pris certaines des meilleures fonctionnalités des principaux rançongiciels divulguées en ligne pour les intégrer ensemble", résume Checkpoint.

Comme le signale également Group-IB, le gang a visiblement du savoir-faire. Il a par exemple développé en interne des fonctions pourtant déjà disponibles sur étagère, signe d'une maîtrise du développement de leur logiciel. Au final, leur programme malveillant se distingue par des fonctionnalités furtives lui permettant d'éviter d'être détecté par des logiciels de sécurité informatique.

L'un des plus rapides

Pour Checkpoint, le rançongiciel est même l'un des plus rapides du marché pour le chiffrement des fichiers de ses victimes. Pour aller plus vite, le logiciel malveillant ne chiffre qu'une partie des fichiers. Il est ainsi largement plus véloce que LockBit 3.0, mettant un tiers de temps de moins que ce rançongiciel pour chiffrer des données, selon les tests de Checkpoint.

Les chercheurs restent prudents sur la généalogie de ce nouveau groupe, apparu dans le courant de l'année 2022. Après étude en ingénierie inversée du code du logiciel malveillant, les experts ont établi des similitudes avec les rançongiciels Babuk et LockBit 2.0, ainsi qu'avec les notes de rançons de DarkSide.

Seule certitude: les opérateurs du nouveau rançongiciel ne veulent pas avoir de problème en Russie et dans les pays voisins. Son programme est configuré pour ne pas chiffrer les terminaux utilisant le russe et les autres langues parlées aux environs.



L'IA générative peut rendre certains pros beaucoup plus productifs, selon cette étude



TECHNOLOGIE : Les professionnels qui utilisent l'IA et ayant deux mois d'ancienneté ont obtenu d'aussi bons résultats que ceux ayant six mois d'ancienneté et n'utilisant pas l'IA montre une nouvelle étude.

Lorsque l'on pense à l'IA générative sur le marché du travail, il est facile d'imaginer le pire des scénarios : l'IA remplaçant les emplois humains. Cependant, une étude montre que les outils d'IA générative peuvent avoir un impact positif sur les professionnels, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur du service client.

Un document de travail du National Bureau of Economic Research (Etats-Unis) montre que l'accès à l'IA générative peut augmenter la productivité des employés de 14 % en moyenne. L'unité de mesure est le nombre de problèmes de clients que les agents ont pu résoudre par heure.

Pour réaliser cette étude, le NBER a utilisé les données de 5 000 agents d'assistance à la clientèle travaillant pour une entreprise de logiciels figurant au classement Fortune 500. Les agents ont utilisé un outil basé sur une version récente du grand modèle linguistique (LLM) Generative Pre-trained Transformer (GPT) d'Open AI pour les aider dans leur travail.

L'augmentation de la productivité a profité de manière disproportionnée aux travailleurs moins qualifiés et moins expérimentés

Le LLM a surveillé les chats des clients en temps réel pour fournir aux agents des suggestions sur la manière de répondre. Cela a permis aux agents de répondre plus rapidement, de répondre à plus de chats par heure et de mieux résoudre les chats, selon l'étude.

Toutefois, l'étude a révélé que l'augmentation de la productivité a profité de manière disproportionnée aux travailleurs moins qualifiés et moins expérimentés. Les outils d'IA ont en effet permis de combler le manque d'expérience. Les travailleurs utilisant l'IA et ayant deux mois d'ancienneté ont obtenu d'aussi bons résultats que les professionnels ayant six mois d'ancienneté et n'utilisant pas l'IA.

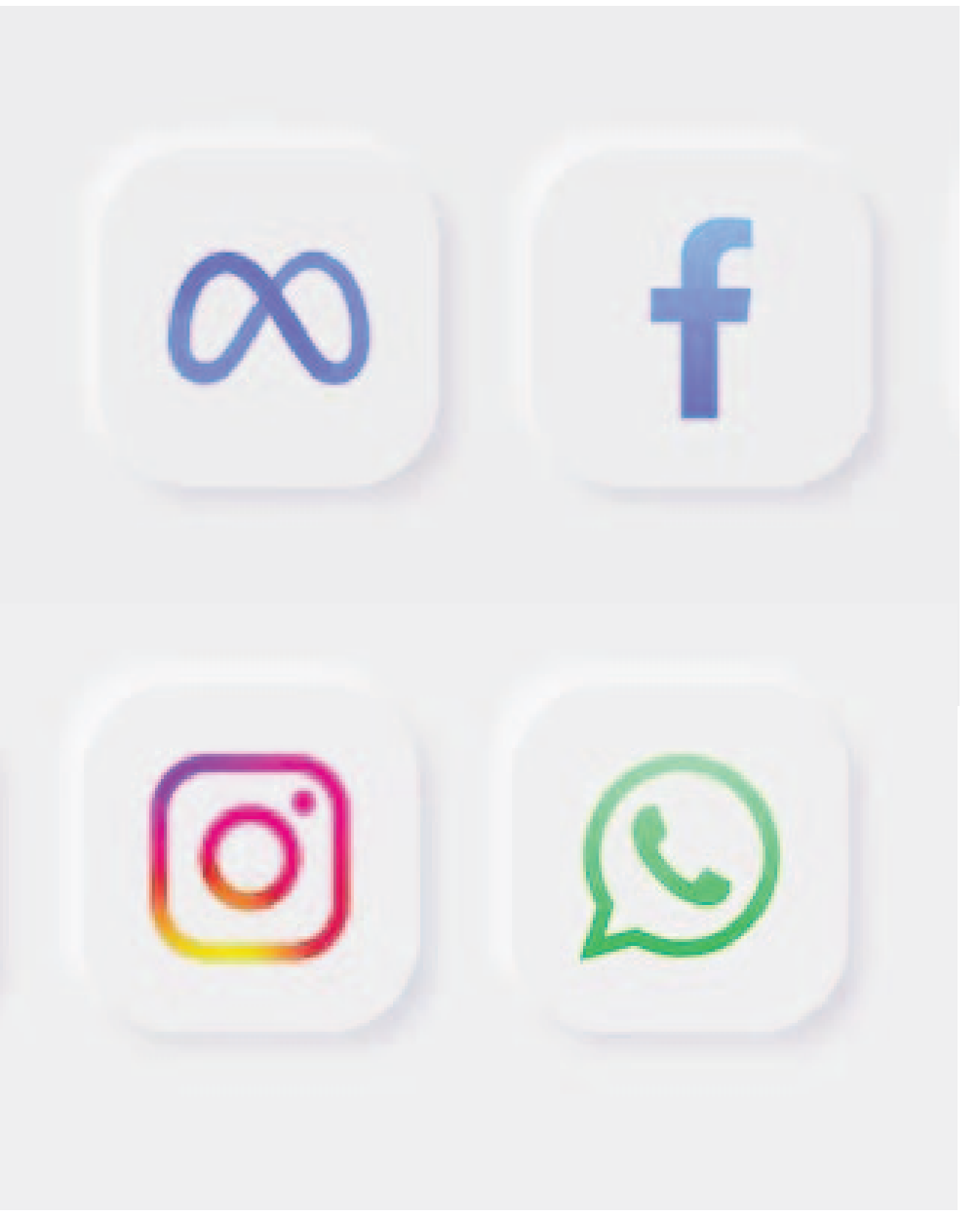
Par conséquent, l'étude a montré que les professionnels hautement qualifiés n'ont pas autant à gagner de l'utilisation de l'assistance de l'IA, puisque les recommandations de l'IA imitent pour l'essentiel les connaissances que les professionnels hautement qualifiés possèdent déjà.

Réduire le recours au superviseur

Outre l'optimisation de la productivité des pros, l'IA peut également contribuer à améliorer la manière dont ils sont traités, en réduisant la probabilité que les appels soient transmis à un superviseur.

Dans l'ensemble, cette étude fournit un exemple concret de la manière dont l'IA peut être utilisée pour aider certains pros au lieu de simplement les remplacer.

WhatsApp, Facebook, Instagram... Meta signe un gros deal pour continuer d'exploiter les contenus d'Universal Music Group



Universal Music Group (UMG) vient d'annoncer un nouveau contrat avec Meta. Il permettra au géant des réseaux sociaux d'exploiter la musique des artistes signés chez la plus importante maison de disques au monde. Ce nouvel accord repose en réalité sur un précédent contrat établi entre les deux sociétés en 2017. Mais cette fois, WhatsApp et Threads sont également compris dans le texte, en plus de Facebook et d'Instagram. « Meta a constamment démontré son engagement envers les artistes et les auteurs-compositeurs en contribuant à amplifier l'importance de la musique à travers son réseau mondial de communautés et de plateformes engagées, en créant de nouvelles opportunités et applications où la musique amplifie et dirige l'engagement et les conversations », estime Michael Nash, directeur de la transformation digitale chez UMG.

Nouvelles opportunités pour les artistes chez UMG

Les détails de cette nouvelle entente n'ont pas été partagés. En revanche, on sait qu'elle va s'étendre sur plusieurs années, et « renforcer les opportunités créatives et commerciales » pour les artistes et les auteurs-compositeurs du groupe à travers les différentes plateformes de Meta. Elle prévoit de nouveaux leviers de monétisation pour UMG et ses artistes, notamment avec des formats de vidéos courtes. Autrement dit, les Reels que Meta ne cesse de développer et promouvoir.

L'accord met aussi l'accent sur l'engagement commun des deux entreprises à protéger la créativité humaine et l'art, avec une rémunération équitable des artistes. Et sans surprise, l'intelligence artificielle s'impose comme un élément essentiel de cette collaboration, avec plus particulièrement la lutte contre les contenus non autorisés générés par celle-ci.

En revanche, les spécificités de l'accord concernant Threads et WhatsApp demeurent inconnues.

Universal Music

Des discussions moins mouvementées qu'avec TikTok

Ce type de contrat peut parfois s'avérer très complexe à mettre en place, en témoigne le conflit survenu plus tôt cette année entre UMG et TikTok. Après l'échec des négociations, les morceaux des artistes signés chez la maison de disques ont commencé à disparaître de la plateforme. En cause notamment, des mésententes entre les deux parties au sujet de l'IA. En mai, les deux sociétés ont finalement mis fin à leur querelle, donnant à nouveau accès au catalogue incroyablement fourni d'UMG aux utilisateurs de TikTok.



Galaxy Ring

Test Samsung Galaxy Ring : elle surpasse l'Apple Watch sur un point important

La bague connectée du premier fabricant de smartphones se vend plus vite que prévu et elle a montré beaucoup d'avantages en conditions réelles.

Les technologies portables ont profité de l'année 2024 pour briller, avec la popularité surprenante des lunettes intelligentes Meta Ray-Ban, l'arrivée tant attendue de l'Apple Vision Pro, et maintenant le succès fulgurant de la Samsung Galaxy Ring, au moins aux Etats-Unis. Le marché des bagues connectées a été dominé par des startups comme Oura et l'ancien pionnier Motiv au cours de la dernière décennie, mais Samsung est la première grande entreprise tech à lancer sa propre bague, portant l'intérêt pour les anneaux connectés à de nouveaux sommets.

Les trois points à retenir de la bague connectée Samsung Galaxy Ring

La Samsung Galaxy Ring est une bague connectée qui est remarquable pour le suivi du bien-être général, en particulier pour fournir des informations exploitables sur les données qu'elle recueille afin de vous aider à améliorer les domaines de votre santé qui pourraient nécessiter une certaine attention.

Les personnes intéressées par le suivi de la santé numérique apprécieront le minimalisme, le confort, l'autonomie et l'absence de notifications de la Galaxy Ring par rapport au port d'une smartwatch. La Samsung Galaxy Ring coûte plus cher que certaines de ses concurrentes, mais il ne nécessite pas d'abonnement mensuel de 6 € comme son plus grand rival Oura. certaines des plus belles finitions coûtent plus cher que les versions comparables de la Galaxy Ring.

Perplexity : le moteur de recherche dopé à l'IA de plus en plus populaire

Le moteur de recherche Perplexity, qui a pour particularité d'être alimenté par l'IA, voit sa popularité augmenter radicalement dernièrement. De quoi faire peur aux acteurs traditionnels du secteur, comme Google ?

L'IA générative a surtout, depuis près d'un an et demi, pris la forme des chatbots comme ChatGPT ou Gemini. Mais d'autres entreprises ont cherché à faire usage de la technologie pour développer d'autres instruments. C'est le cas de Perplexity, qui développe une plateforme de recherche à mi-distance de Google et de ChatGPT. Un nouveau modèle beaucoup plus agile que ce qui nous est proposé dans le secteur, avec notamment la possibilité créer un moteur de recherche personnalisé, qui tend à de plus en plus attirer le public.

250 millions de requêtes en un mois, un record !

Perplexity semble en train de gagner son pari avec son moteur de recherche alimenté par l'IA. En effet, selon des chiffres transmis par son directeur commercial Dmitry Shevelenko au Financial Times, Perplexity.AI a enregistré 250 millions de requêtes pour le seul mois de juillet. Pour situer à quel point ce chiffre montre la croissance très rapide du produit, le moteur de recherche avait enregistré pour toute l'année 2023 un nombre de requêtes s'établissant à 500 millions. L'idée d'appliquer l'intelligence artificielle à la recherche sur internet semble donc séduire le public, ce qui justifierait à posteriori le lancement du tout nouveau searchGPT par OpenAI le mois dernier.

Perplexity a les atouts de sa taille

Évidemment, il ne s'agit pour le moment que d'un état assez embryonnaire pour la technologie. Pour comparaison, Google, le mastodonte du secteur, enregistre en moyenne près de 8,5 milliards de requêtes par jour, ce qui le place encore très loin devant de Perplexity. Mais ce dernier peut s'avérer un compétiteur redoutable sur le long terme, pour Google, mais aussi OpenAI.

Il a été scientifiquement prouvé que moins vous en savez, plus vous pensez que vous savez !



C'EST L'EFFET Dunning-Kruger, cet effet est décrit par Wikipédia comme un biais cognitif dans lequel les individus non qualifiés souffrent de supériorité illusoire, ils sont incapables de reconnaître leur propre incompétence. L'effet Dunning-Kruger était une étude faite par deux scientifiques de l'Université Cornell David Dunning et Justin Kruger en 1999.
Les participants ont été testés sur leurs compétences grammaticales, leurs capacités de raisonnement logique, ainsi que l'humour. Ceux qui étaient classés dans une partie nettement inférieure aux autres ont surestimé leurs propres capacités. Tandis que ceux qui avaient des capacités supérieures ont sous-estimé leurs compétences.

Charlie Chaplin a participé à un concours de sosies de lui-même en 1915 incognito et n'a pas gagné !



Charlie Chaplin était une superstar internationale grâce à ses films muets et son style unique. En dehors de ses nombreux films, les concours de sosie du célèbre acteur étaient une forme de divertissement populaire.
En 1915, Chaplin a décidé de participer à l'un de ces concours incognito à San Francisco, et bizarrement il a perdu, il a même échoué de se qualifier à la phase finale de la compétition.

LE SAVIEZ VOUS
J Indépendant



Le nouveau pont qui enjambe l'autoroute E40 à hauteur de Drongen (Tronchiennes), près de Gand, inauguré à la fin du mois de mai, s'avère ne pas être assez large. Les camions, et même certaines voitures, ne peuvent tout simplement pas s'y croiser. Les autorités compétentes ont d'ores et déjà installé des panneaux de s ignalisation afin de réguler le trafic.

Un pont flambant neuf à huit millions d'euros sur l'autoroute de la mer est finalement trop étroit

Les travaux, qui ont coûté quelque huit millions d'euros, ont duré environ un an. La circulation sur l'E40 à hauteur de Drongen a été perturbée pendant des mois et la voie rapide a même été fermée durant la nuit. Tout cela pour que le pont, inauguré il y a seulement quelques semaines, ne permette pas aux camions, et même à certaines voitures, de s'y croiser.
L'Agence flamande des routes et du trafic (AWV) reconnaît le problème. Des panneaux de signalisation ont été placés ce mardi sur et autour du pont afin de réguler le passage du trafic à tour de rôle, indique l'agence sur son site web.
"En raison de l'étroitesse du profil de la route, les camions, en particulier, ne peuvent pas passer dans les virages menant au pont, ce qui entraîne des situations gênantes et dangereuses. En instaurant la circulation à tour de rôle, nous voulons éviter cela", peut-on lire sur le site de l'AWW.
Une future passerelle cycliste?
Pour expliquer l'étroitesse du passage, l'AWV invoque l'exiguïté de l'espace. Selon l'agence, il n'était pas possible de gagner du terrain en expropriant.
"Parallèlement, il fallait dégager de l'espace pour une piste cyclable suffisamment sûre", souligne l'AWV.
Des pistes sont actuellement à l'étude pour résoudre le problème. Un réaménagement complet de la bretelle d'autoroute de Drongen est notamment évoqué. Le pont trop étroit serait alors transformé en passerelle cycliste. Un projet qui pourrait toutefois prendre plusieurs années avant de voir le jour. En attendant, la prudence est de mise pour les chauffeurs de camions.

Etats-Unis : Encore un Boeing qui perd une roue au décollage, une énième enquête ouverte



LUNDI, un Boeing 757-200 a dû atterrir en urgence avec une roue en moins, qu'il avait perdue lors de son décollage à l'aéroport de Los Angeles Cela ne s'arrête plus. Alors que l'avionneur américain accumule les déboires et défaillances techniques depuis des mois, un nouvel incident est survenu sur un avion Boeing lundi.
Un Boeing 757-200, qui avait à son bord 174 passagers et sept membres d'équipage à destination de Denver (Etats-Unis), a perdu un pneu lors de son décollage à l'aéroport de Los Angeles. Malgré la roue manquante, il a réussi à atterrir sans dommages, avec 25 minutes de retard.
« La roue a été récupérée à Los Angeles, et nous enquêtons sur la cause de cet événement », a annoncé la compagnie américaine United Airlines, qui opérait l'appareil, dans un communiqué. Selon un porte-parole de Boeing, l'appareil avait été livré à la compagnie il y a 30 ans, en 1994. L'avionneur a cessé la production du modèle 757-200 depuis 2004.

Japon

Technologie : Le gouvernement Japonais se décide (enfin) à mettre un terme à l'utilisation des disquettes

ÉJECTÉES • Les 1.034 dernières réglementations régissant leur utilisation ont été amendées le 28 juin 2024

Mieux vaut tard que jamais ! Quarante ans après leur apparition, les disquettes 3,5" vont être bannies de tous les systèmes du gouvernement japonais ! Cette étape, très tardive donc très attendue, était essentielle dans la dynamique de transition numérique de la bureaucratie nippone.

Pas pratique, pas fiable et en voie d'extinction
Cette suppression peut prêter à sourire, tant la disquette semblait anachronique : le petit objet inventé dans les années 1960 (mais décliné au format 3,5" en 1984) propose en effet une capacité de stockage ultra-limitée et une fiabilité très aléatoire… Sans compter que Sony, qui en était le dernier fabricant, avait arrêté leur production en 2010 !
Les 1.034 dernières réglementations régissant l'utilisation de ces supports de stockage pour le moins désuets ont donc été amendées le 28 juin 2024, poussant Taro Kono, le ministre de la Réforme numérique qui fait de la modernisation de l'administration son cheval de bataille, à déclarer : « Nous avons remporté la guerre contre les disquettes ! ».
Contrairement à ce que l'on peut imaginer, la transition au tout numérique ne s'opère que très très lentement au pays du Soleil-Levant. Les choses s'étaient toutefois accélérées après la pandémie de Covid-19, durant laquelle de nombreux services japonais s'étaient retrouvés bloqués à cause de l'utilisation de ce type de technologies, rapporte La Dépêche.



À 4000 mètres sous la surface de l'océan, les eaux acides ne s'arrêtent plus de prendre de l'ampleur



Les chercheurs en biologie et géologie marine Mark John Costello et Peter Townsend Harris expliquent, dans les colonnes de The Conversation, comment les profondeurs des océans sont de plus en plus acides, limitant notamment la survie et le développement de certaines espèces marines.

L'océan se réchauffe… et s'acidifie. Dans un article paru le 8 juillet dernier dans le média australien The Conversation, les chercheurs en biologie et géologie marine Mark John Costello et Peter Townsend Harris décrivent l'évolution de la profondeur de compensation des carbonates.
Il s'agit du seuil au-delà duquel se dissout dans l'eau des océans le carbonate de calcium, utilisé notamment par la faune marine pour fabriquer les coquilles.
Selon leurs recherches, cette zone, qui se situe actuellement à 4 000 mètres sous l'océan, s'étend et pourrait représenter la moitié de l'océan mondial d'ici la fin du siècle.

Une zone en expansion où se dissolvent coquilles et le squelettes

"La profondeur de compensation des carbonates, une zone où les hautes pressions et les basses températures créent des conditions si acides qu'elles dissolvent la coquille et le squelette, pourrait représenter la moitié de l'océan mondial d'ici la fin du siècle", expliquent les chercheurs dans les colonnes de The Conversation.
Respectivement professeur de biologie Marine à la Nord University, en Norvège, et professeur adjoint en géologie marine à la University of Tasmania, en Australie, Mark John Costello et Peter Townsend Harris précisent le lien avec un autre phénomène, celui de l'acidification des eaux à la surface de l'océan, provoquée par l'absorption du dioxyde de carbone émis par la combustion de combustibles fossiles. Selon eux, "les deux sont liés : en raison de l'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone dans l'océan, le pH diminue (devenant plus acide) et la zone dans laquelle le carbonate de calcium se dissout s'agrandit, du fond marin vers le haut."
Les chercheurs font ainsi état d'une évolution de la lysocline, zone de transition dans laquelle le carbonate de calcium commence à se dissoudre. "Nos recherches ont montré que cette zone s'est déjà élevée de près de 100 mètres depuis l'époque préindustrielle et qu'elle augmentera probablement encore de plusieurs centaines de mètres au cours de ce siècle."
L'évolution de la profondeur de compensation des carbonates n'est pas la même partout dans le monde : si, depuis la révolution industrielle, son élévation est quasiment nulle dans l'océan Indien occidental, elle s'élève à plus de 300 m dans l'Atlantique nord-ouest.

La profondeur de compensation des carbonates, une frontière également biologique

La zone située en dessous de la profondeur de compensation occupe déjà 41 % de l'océan mondial. Si le seuil de de compensation augmente encore de 300 mètres, "la surface du fond marin en dessous augmentera de 10 % pour occuper 51 % de l'océan mondial", précisent les chercheurs. "Des millions de kilomètres carrés de fond océanique subiront potentiellement une transition rapide au cours de laquelle les sédiments calcaires deviendront chimiquement instables et se dissoudront."
L'évolution de ce seuil pourrait également impacter la flore et la faune marines vivant dans les profondeurs de l'océan.
Comme l'expliquent les chercheurs, "pour la première fois, une récente étude a montré que la profondeur de compensation des carbonates est une frontière biologique avec des habitats distincts au-dessus et en dessous."
Ainsi, au-dessus de ce seul dans le Pacifique nord-est vivent des "coraux mous, étoiles cassantes, moules, escargots de mer, chitons et bryozoaires, qui ont tous des coquilles ou des squelettes calcifiés".

Et en-dessous : des anémones de mer, des concombres de mer et des poulpes.

"Cet habitat acide limite déjà la vie sur 141 millions de kilomètres carrés d'océan et pourrait s'étendre de 35 millions de kilomètres carrés supplémentaires si la profondeur de compensation des carbonates devait augmenter de 300 mètres".
L'augmentation globale de la température des océans rend elle aussi difficile la survie de certaines espèces. Ainsi, concluent les chercheurs, l'espace d'habitat le plus vivable pour les espèces marines se rétrécit à la fois en bas – en raison de la hausse de la profondeur de compensation des carbonates – et en haut, à cause du réchauffement de la surface des océans dû au dérèglement climatique.

États-Unis: pourquoi les régions les plus touchées par les catastrophes naturelles attirent-elles autant?



DEPUIS plusieurs années, de plus en plus d'Américains emménagent dans les régions les plus touchées par les incendies et inondations, rapporte une récente étude menée par la société immobilière Redfin. Une tendance qui serait aujourd'hui en train de changer.
300 000. C'est le nombre d'Américains qui, en 2023, ont déménagé vers une région du pays exposée aux inondations et aux incendies. C'est l'information qui ressort d'un nouveau rapport de la société immobilière Redfin, relayé par le Washington Post ce mercredi 7 août.

Mesurer l'impact du réchauffement climatique sur l'immobilier

En s'appuyant sur les données du Bureau du recensement des États-Unis et de la First Street Foundation — qui évalue les liens entre changement climatique et risques financiers à grande échelle —, la société américaine Redfin a cherché à mesurer l'impact du réchauffement climatique sur le marché immobilier.
Selon l'enquête, les comtés les plus exposés aux inondations et aux incendies ont gagné plus de population qu'ils n'en ont perdue entre juillet 2022 et juillet 2023, résume le Washington Post. Une tendance qui n'est pas nouvelle : depuis plusieurs années, les Américains se déplacent de façon disproportionnée vers les régions les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Cette tendance concernerait, selon l'étude, essentiellement les États du Texas et de la Floride. À eux deux, ils rassemblent plus d'un quart des 378 comtés exposés aux inondations et aux incendies qui ont vu leur population augmenter l'année dernière.
Malgré les risques climatiques, ces États seraient aujourd'hui attractifs en raison des prix et de la disponibilité des logements sur place, précise le Washington Post.
Le Texas et la Floride affichent également des taux d'impôt foncier relativement bas et ont été les plus importants constructeurs de logements l'année dernière. "En fin de compte, ils (les acheteurs de bien, N.D.L.R.) regardent le prix, estime Rafael Corrales, agent chez Redfin, qui travaille dans le secteur immobilier de Miami depuis 15 ans. Ce dernier l'emporte sur les risques".



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46
Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2024
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

BIEN-ÊTRE



Syndrome de Cohen : symptômes, quelle espérance de vie ?

Le syndrome de Cohen est une maladie génétique rare et héréditaire, caractérisé par un ensemble de symptômes cliniques et physiques.

Qu'est-ce que le syndrome de Cohen ?

Le syndrome de Cohen, (en référence au médecin qui l'a décrit pour la première fois en 1973), est une maladie génétique rare et héréditaire. "Il est hérité de manière autosomique récessive, ce qui signifie que pour qu'une personne soit atteinte du syndrome de Cohen, elle doit hériter de deux copies mutées du gène responsable, une de chaque parent", nous explique Laurence Duplomb-Jego, chercheuse en biologie cellulaire.

Quels sont les symptômes du syndrome de Cohen ?

Les caractéristiques du syndrome de Cohen sont assez homogènes mais peuvent varier d'une personne à l'autre. Cela peut être :

-Un retard du développement, à la fois sur le plan moteur et cognitif. La marche par exemple peut être acquise tardivement vers l'âge de 4 ans. Certains patients auront accès au langage et d'autres pas
-Des traits autistiques peuvent aussi être associés.
-Une dysmorphie faciale : les caractéristiques faciales distinctives associées au syndrome de Cohen peuvent inclure une racine du nez proéminente avec un philtrum court, des cheveux épais à implantation basse, un sourire grimaçant.
-Des problèmes oculaires très jeunes avec une dégénérescence rétinienne rapide, qui peut entraîner une perte progressive de la vision. "De nombreux patients ont des cataractes de façon précoce par rapport à la population générale".
-Des anomalies sanguines : la neutropénie (c'est-à-dire une quantité trop faible de neutrophiles dans le sang) est caractéristique du syndrome de Cohen, cependant les enfants ne développent pas plus d'infections, de type ORL par exemple, que les autres enfants du même âge.
-Une répartition anormale des graisses, avec une accumulation des graisses au niveau du ventre, les membres restent fins. Les doigts sont notamment très effilés.
-Une intolérance au glucose, ce qui les met à risque de développer du diabète de type 2. 70% d'entre eux ont des taux de HDL (bon cholestérol) trop bas qui les met à risque de développer des maladies cardiovasculaires.
-Des anomalies rénales
-Des problèmes gastro-intestinaux
-Des troubles du métabolisme lipidique...

Quelle est la cause du syndrome de Cohen ?

Le syndrome de Cohen est causé par des mutations dans un gène spécifique appelé VPS13B (Vacuolar Protein Sorting 13 Homolog B). Ce gène est situé sur le chromosome 8. "VPS13B code une protéine qui joue un rôle dans le maintien de l'intégrité d'une structure importante de la cellule appelée appareil de Golgi, celui-ci est important dans la bonne constitution des protéines et dans le transport intracellulaire des protéines", détaille la spécialiste.
Ces mutations entraînent un dysfonctionnement dans différentes cellules du corps ce qui aboutit aux symptômes des patients. Comme il s'agit d'une maladie génétique dit "autosomique récessive", un individu doit hériter de deux copies mutées du gène (une de chaque parent) pour développer le syndrome.

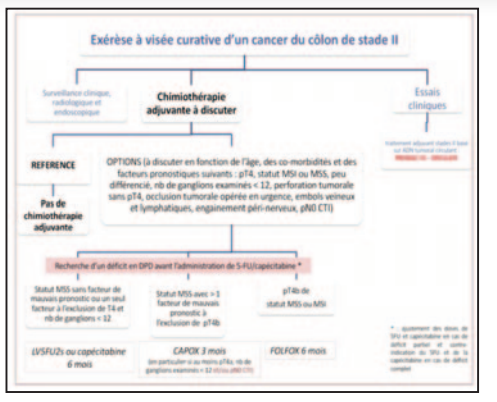
Comment pose-t-on le diagnostic ?

"Le diagnostic du syndrome de Cohen repose sur plusieurs éléments récoltés lors d'une évaluation clinique complète effectuée par un médecin spécialiste ou un généticien", souligne notre interlocutrice.

Les caractéristiques faciales typiques sont rarement identifiables sur les bébés et les tous petits

► Le médecin recueille l'anamnèse du patient, examine les symptômes et effectue un examen physique. Ainsi, une combinaison de symptômes cliniques comme la microcéphalie (petit périmètre crânien), l'hypotonie, l'anomalie de répartition des graisses, les problèmes de vision et la neutropénie, permette d'orienter vers un diagnostic de syndrome de Cohen. Les caractéristiques faciales typiques du syndrome de Cohen n'aideront au diagnostic que sur des enfants âgés de 5 ou 6 ans, car elles apparaissent au cours du développement et sont rarement identifiables sur les bébés et les tous petits. Étant donné que de nombreux patients atteints du syndrome de Cohen présentent des problèmes de vision, un examen ophtalmologique complet est généralement effectué. " Cela inclut un examen de la rétine pour détecter une pigmentation de la rétine, des œdèmes et une dégénérescence ".

► Une analyse génétique est essentielle pour confirmer la présence des mutations dans VPS13B et conclure au diagnostic du syndrome de Cohen. "Aujourd'hui, c'est généralement un exome qui est prescrit et qui permet de séquencer tous les gènes du patient. Les mutations spécifiques dans VPS13B sont alors identifiées et permettent de poser de



façon définitive le diagnostic", poursuit-elle.

► Des examens d'imagerie médicale (radiographies ou échographies) peuvent être utilisés pour évaluer d'autres aspects de la santé du patient, notamment les organes internes et les os.

► Certains tests sanguins sont effectués régulièrement pour évaluer la fonction des organes, comme le foie. "Ces prises de sang permettent de vérifier différents paramètres métaboliques comme l'intolérance au glucose et le risque de diabète, le cholestérol (HDL, LDL) en lien avec l'obésité. Un contrôle hématologique doit être régulier pour contrôler la neutropénie".

► L'évaluation du développement, y compris des tests cognitifs et des évaluations du développement moteur, peut être réalisée pour évaluer les retards potentiels chez les enfants atteints du syndrome de Cohen (la scolarité se fait souvent en IME)

Quelle espérance de vie en cas de syndrome de Cohen ?

Dans de nombreux cas, les personnes atteintes du syndrome de Cohen ont une espérance de vie normale. Cependant, certaines complications médicales graves, telles que des problèmes cardiaques ou des complications liées à l'obésité, peuvent affecter la durée de vie.
"C'est une pathologie rare, avec des conséquences cliniques de modérées à fortes, rappelle Laurence Duplomb-Jego. Les soins médicaux spécialisés, la rééducation, la surveillance médicale régulière et la prise en charge des symptômes spécifiques contribuent à améliorer la qualité de vie et à prévenir ou traiter les complications médicales potentielles".

Comment traiter le syndrome de Cohen ?

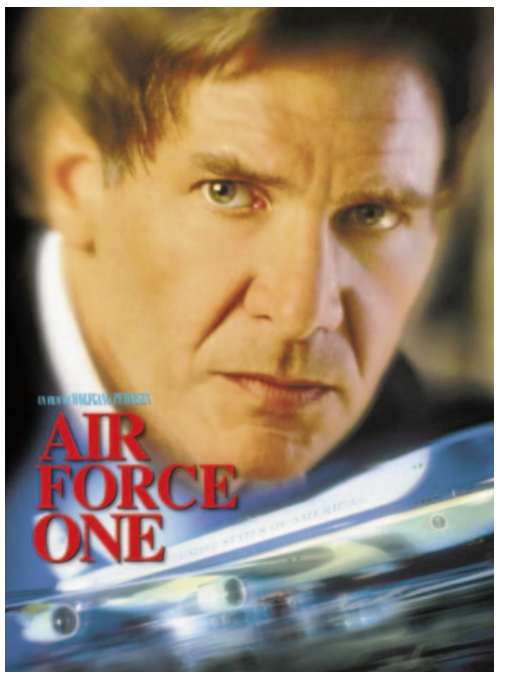
Une fois le diagnostic confirmé, une équipe de professionnels de la santé (orthophonistes, psychomotriciens…) peut travailler avec le patient pour élaborer un plan de prise en charge personnalisé qui aborde les symptômes spécifiques et les besoins médicaux du patient.
Le suivi médical régulier par des professionnels de la santé spécialisés. est souvent nécessaire pour surveiller l'évolution de la maladie et adapter les traitements en conséquence. Il n'existe pas de traitement curatif.
"Cependant, la prise en charge se concentre sur la gestion des symptômes spécifiques (comme des traitements spécifiques pour les atteintes de la rétine), la prévention des complications médicales et l'amélioration de la qualité de vie du patient", explique la spécialiste.

► Des lunettes et une réadaptation visuelle peuvent atténuer les problèmes de vision, tels que la dégénérescence rétinienne. La cataracte peut être opérée.
► La rééducation, y compris la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie, peut être bénéfique pour les personnes atteintes du syndrome de Cohen, en particulier pour améliorer la coordination motrice et le développement moteur.
► Le soutien psychologique et social est important pour aider les personnes atteintes du syndrome de Cohen et leur famille à faire face aux défis liés à la maladie. Les groupes de soutien et les services de conseil peuvent être utiles. Il existe des associations nationale et internationale (http://www.cohensyndrome.org/) pour mettre en lien les familles affectées par ce symptôme.











JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h55 Série policière France - 2024
HPI

21h00 Magazine d'information - France 2024
Envoyé spécial

20h55 Téléréalité - 2023
Cauchemar en cuisine

21h05 Football : Ligue Europa
Lyon / Olympiakos

21h00 Film d'action
Etats-Unis - Allemagne - 1997
Air Force One

21h00 Thriller
Espagne - France 2022
As bestas

20h40 Magazine de société
France - 2022
Les reines de la route

20h50 Film historique - Etats-Unis 2005
Kingdom of Heaven (version longue)

21h20 Magazine de société
Y'a que la vérité qui compte

21h10 Thriller - Allemagne - 2023
Schock

21h00 Comédie
France - 2011
Le fils à Jo

21h20 Film fantastique
Belgique - France 2020
Comment je suis devenu super-héros

20h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série policière France - 2017
Saison 6

Engrenages

La Cité des fleurs s'embrase après la mort du jeune Camara. Calvi s'inquiète pour sa mère qui y habite et met la pression sur Jolers qui tente de calmer le jeu. Beckriche et Herville sont convoqués par le préfet qui veut éviter l'escalade dans le 9.3. En planque, le groupe Berthaud reçoit l'ordre de rentrer au poste. Drissa Camara demande des comptes à Jolers et Calvi. Herville veut contenir les émeutes.

22h20

Série dramatique Norvège - 2023
Saison 1

The Fortress

En 2037, la Norvège décide de s'enfermer dans un mur, créant ainsi un paradis nordique auto-suffisant pour la population. Cependant, lorsqu'une maladie contagieuse s'abat sur le pays, le mur construit pour protéger les citoyens finit par les piéger.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:46	12:20	15:44	18:19	19:43
CONSTANTINE	04:51	12:25	15:49	18:24	19:47
ALGER	05:06	12:39	16:03	18:38	20:01
OUARGLA	05:01	12:30	15:55	18:30	19:48
CHLEF	05:18	12:51	16:15	18:50	20:13
MOSTAGANEM	05:18	12:51	16:15	18:50	20:13
ORAN	05:21	12:54	16:18	18:53	20:16

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7998 – JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	31°	18°
Oran	30°	18°
Constantine	33°	15°
Ouargla	37°	24°

MDN

Chanegriha installe le nouveau DGSE

Le général d'Armée Saïd Chanegriha, chef d'État-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a présidé, hier, au nom du président de la République Abdelmadjid Tebboune, l'installation officielle du général Rochdi Fethi Moussaoui en tant que Directeur général de la Documentation et de la Sécurité extérieure, en remplacement du général-major Mehena Djebbar. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).



Chanegriha lors de l'installation du nouveau DGSE.

«Au nom du président de la République et conformément au décret présidentiel du 19 septembre 2024, j'installe officiellement le général Rochdi Fethi Moussaoui dans ses nouvelles fonctions», a déclaré le général Chanegriha. Il a également ordonné aux cadres de «travailler sous l'autorité de leur nouveau directeur et d'exécuter ses directives dans l'intérêt du service, tout en respectant les règlements militaires et les lois républicaines en vigueur, en restant fidèles aux sacrifices de nos valeureux Chouhada et aux valeurs de notre Glorieuse Révolution», a ajouté le MDN.

Lors de cette cérémonie, Chanegriha a saisi l'occasion pour délivrer un ensemble d'instructions et d'orientations aux cadres de cette direction, les exhortant à intensifier leurs efforts au service de l'Algérie et à protéger ses intérêts suprêmes. Il les a exhortés à «soutenir leur nouveau Chef et l'assister dans l'accomplissement de ses missions, en s'engageant totalement et fidèlement à s'acquitter des missions dévolues avec toute la rigueur et la persévérance nécessaires», note le communiqué. Le général Chanegriha a également salué les qualités du général-major Mehena Djebbar, mettant en avant son «rôle important» au sein de l'institution militaire, «comptant parmi ceux qui ont consacré leur vie au service de la Nation et à la défense de la République, en ce qu'il a assumé comme responsabilités avec succès et maîtrise».

Ce dernier a fait «preuve, tout au long de son parcours professionnel, de hautes compétences, d'un professionnalisme avéré et une grande capacité à traiter minutieusement les différents dossiers», a ajouté la même source.

Enfin, le général d'armée a supervisé la cérémonie d'approbation du procès-verbal de passation de consignes, conclut le communiqué du ministère de la Défense nationale, a conclu le communiqué.

Meriem D.

BILAN HEBDOMADAIRE DE L'ANP

Deux terroristes abattus

LES DÉTACHEMENTS de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mené, du 18 au 24 septembre, plusieurs opérations qui ont conduit à l'élimination de deux terroristes et à l'arrestation de douze individus liés à des groupes terroristes. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tout le territoire national», a précisé le communiqué. Et d'ajouter : «Dans le cadre de la lutte antiterroriste un détachement de l'ANP a abattu deux terroristes et a récupéré un fusil semi-automatique de type Simonov et d'autres objets et ce, lors d'une opération qualitative à Tébessa». Dans le même contexte, et «grâce aux efforts des unités de l'ANP, le terroriste dénommé Ouled El Bekkay Mohamed dit « Hamma», s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar en sixième Région militaire, en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres effets, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont arrêté 12 éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le territoire national», a souligné le MDN.

Concernant la lutte contre la criminalité organisée, les détachements de l'ANP, en collaboration avec divers services de sécurité, ont intercepté 30 narcotrafiquants et neutralisé des tentatives d'introduction de 11 quintaux de kif traité provenant des frontières avec le Maroc. De plus, 13,21 kg de cocaïne et 862 398 comprimés psychotropes ont été saisis.

Hamid B.

INONDATIONS DU SUD-OUEST DU PAYS

1 000 familles sinistrées seront indemnisées

DES INDEMNISATIONS seront octroyées aux 1 000 familles touchées par les récentes inondations qui ont frappé les sept wilayas du sud-ouest du pays. C'est ce qu'a déclaré, hier, Abdelhamid Afra, délégué national aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

M. Afra a souligné que ces aides seront réparties en trois catégories identifiées, précisant que la première concerne les citoyens assurés par les compagnies d'assurance, dont l'indemnisation sera garantie à 100 % par ces dernières.

Le même responsable a affirmé, sur les ondes de la radio nationale, que les citoyens non assurés, qui constituent la deuxième catégorie, recevront une aide financière directe de l'État, d'un montant compris entre 300 000 DA et 700 000 DA, à travers le Fonds des catastrophes du ministère de l'Intérieur.

Quant aux agriculteurs et éleveurs propriétaires, classés dans la troisième catégorie, ils recevront leur indemnisation du Fonds de solidarité contre les catastrophes agricoles. Il a précisé que l'indemnisation nécessite de qualifier la zone exposée à la catastrophe naturelle de « sinistrée».

Évoquant les séries d'inondations qui ont frappé les wilayas du sud-ouest du pays, en particulier la wilaya de Béchar, le représentant des risques majeurs au ministère de l'Intérieur a révélé que des précipitations d'environ 120 mm ont été enregistrées en trois heures, soit l'équivalent de la quantité que la région est habituellement censée recevoir en un an. Cela a empêché les oueds et les cours d'eau de gérer cette quantité d'eau en si peu de temps.

Concernant les préparatifs du gouvernement face à de telles circonstances naturelles, Abdelhamid Afra a déclaré : « Il est difficile de faire des prévisions concernant les catastrophes naturelles plusieurs heures à l'avance, afin de les éviter complètement. Néanmoins, nous avons travaillé ces dernières années pour fournir un environnement propice à la gestion de ces catastrophes, en réduisant autant que possible les pertes humaines et matérielles». En ce qui concerne les dommages causés aux routes, aux ponts et aux voies ferrées dans les sept wilayas touchées par les inondations, M. Afra a confirmé que les opérations de réparation complètes se dérouleront dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Amel Saïdi

RENTRÉES SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, COMMERCE, LOGEMENTS...

Des dossiers importants sur la table du gouvernement

LE PREMIER ministre, Nadir Larbaoui, a présidé, hier, une réunion du gouvernement dédiée au suivi de la rentrée scolaire et universitaire. Au programme également, l'examen de plusieurs projets de décrets exécutifs touchant divers secteurs clés de l'économie nationale, a indiqué un communiqué des services du Premier ministère.

Parmi les points abordés, la mise en place d'un projet de décret exécutif relatif à l'agrément, au fonctionnement et au contrôle des établissements privés d'éducation a été au cœur des discussions. Ce décret vise à améliorer la qualité de l'enseignement et à optimiser les conditions de scolarisation. En alignant les normes techniques et pédagogiques avec les exigences du secteur public, le Gouvernement cherche à garantir une complémentarité essentielle dans le domaine éducatif, en se basant sur la loi d'orientation sur l'éducation nationale.

Dans un autre registre, le gouvernement a également examiné des mesures pour renforcer le cadre réglementaire du commerce extérieur. En réponse aux directives du président de la République Abdelmadjid Tebboune, les ministres ont discuté de la nécessité de protéger et de promouvoir l'économie nationale. Les mesures proposées incluent la régulation des importations et des exportations pour maintenir l'équilibre économique et prévenir tout déséquilibre sur le marché national. Le projet de décret concernant les personnes habilitées à déclarer les marchandises a également été débattu. Ce texte vise à renforcer le cadre réglementaire des commissionnaires en douane, en améliorant leurs contributions au développement des services douaniers.

Cette initiative est perçue comme une étape importante pour la modernisation de cette profession essentielle au bon fonctionnement du commerce extérieur. Enfin, le gouvernement a discuté des modalités d'acquisition du logement promotionnel public, un enjeu important pour le bien-être des citoyens. Ce projet de décret est conçu pour faciliter l'accès au logement, répondant ainsi aux préoccupations des populations sur le marché immobilier.

M. D.